LA QUALITÉ RADIOLOGIQUE DES EAUX CONDITIONNÉES PRODUITES EN FRANCE













SEPTEMBRE 2013







Le présent travail a été réalisé à partir des analyses des radionucléides et de l'uranium, réalisées en 2012 par l'IRSN dans le cadre d'une étude des eaux conditionnées produites en France.
Rédaction du rapport et exploitation des données :
Nathalie Franques (Ministère des affaires sociales et de la santé - Direction générale de la santé - DGS,
Bureau « Qualité des eaux »),
Marie-Line Perrin, Jean-Luc Godet, Cyril Pineau (Autorité de sûreté nucléaire - ASN, Direction des
rayonnements ionisants et de la santé),
Jeanne Loyen, Annette Brassac, Marc Gleizes, Michel Baudry (Institut de Radioprotection et de Sûreté
Nucléaire - IRSN, Pôle Radioprotection, environnement, déchets et crise).

SYNTHESE

En France, plus de 100 établissements de conditionnement d'eau se répartissent dans 23 régions et 56 départements. Les eaux conditionnées regroupent les eaux en bouteilles et les eaux en bonbonnes. Trois catégories d'eau peuvent être conditionnées : les eaux minérales naturelles, les eaux de source et les eaux rendues potables par traitement. Ces eaux se distinguent notamment par leurs définitions, leurs origines, les exigences de qualité (limites et références de qualité) auxquelles elles doivent répondre et les traitements dont elles peuvent faire l'objet.

La Direction générale de la santé (DGS) et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont confié à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), la réalisation d'une enquête nationale afin de disposer d'un état des lieux récent et exhaustif de la qualité radiologique des eaux conditionnées produites en France. L'IRSN, accrédité par le COFRAC et agréé par le Ministère chargé de la santé pour les analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, est en effet reconnu en France comme le laboratoire de référence en matière d'analyses radiologiques.

Ces travaux complètent deux précédents bilans sur la qualité radiologique des eaux du robinet 2005-2007 et 2008-2009 et s'inscrivent notamment dans un contexte européen et national de révision de la réglementation en matière de qualité radiologique des eaux destinées à la consommation humaine.

Les modalités de réalisation de cette étude ont été définies conjointement par la DGS et l'ASN avec l'appui de l'IRSN. L'étude s'est déroulée sur 12 mois, en 2012. Les eaux conditionnées analysées ont été soit achetées directement dans la grande distribution par l'IRSN, soit fournies par les Agences régionales de santé (ARS) qui assurent le contrôle sanitaire de ces eaux. Ces analyses ont porté au total sur 142 eaux conditionnées (75 eaux de sources et 67 eaux minérales naturelles).

L'IRSN a ainsi été chargé de :

- la mesure systématique des indicateurs de radioactivité, en suivant par analogie la démarche analytique préconisée par la circulaire DGS du 13 juin 2007 relative au contrôle et à la gestion du risque sanitaire liés à la présence de radionucléides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles;
- la mesure systématique de la teneur en uranium ;
- la mesure ponctuelle de la teneur en radon-222 dans quelques échantillons conditionnés dans des bouteilles en verre.

Les limites de détection des méthodes atteintes dans le cadre de cette étude sont celles définies par l'arrêté du 17 septembre 2003.

Cette étude dresse donc un bilan « instantané » des caractéristiques radiologiques des eaux conditionnées produites en France, à la date de l'analyse des échantillons. Elle est faite à des fins d'information et ne revêt aucun caractère réglementaire.

Il ressort ainsi de cette enquête que :

- toutes les eaux conditionnées analysées présentent une activité volumique en tritium faible, très inférieure à la référence de qualité de 100 Bq/l prévue par la réglementation française pour les eaux destinées à la consommation humaine ;
- toutes les eaux conditionnées analysées présentent une activité bêta globale résiduelle inférieure à la valeur guide de 1 Bq/l prévue par la réglementation française pour les eaux destinées à la consommation humaine;
- 108 des 142 eaux conditionnées analysées (représentant 80 % des eaux de source et 70 % des eaux minérales naturelles) ont une activité alpha globale inférieure ou égale à la valeur guide de 0,1 Bq/l prévue par la réglementation française pour les eaux destinées à la consommation humaine ;
- toutes les eaux conditionnées analysées présentent des concentrations en uranium pondéral inférieures à la valeur guide provisoire de l'OMS fixée à 30 μg/l dans les eaux de boisson. Pour rappel, à ce jour, ni la réglementation européenne ni la réglementation française ne prévoient d'exigences de qualité pour le paramètre uranium;
- le radon 222 n'a été détecté qu'une seule fois parmi les 6 eaux analysées, avec une valeur très inférieure à la valeur paramétrique (100 Bq/l) fixée par la directive européenne relative aux eaux destinées à la consommation humaine, en cours de publication.

S'agissant des trente-trois¹ (33) eaux conditionnées dont l'indicateur d'activité alpha globale dépasse la valeur guide de 0,1 Bq/l prévue par la réglementation nationale pour les eaux destinées à la consommation humaine, des mesures complémentaires et plus précises des radionucléides naturels à l'origine des activités mesurées ont été réalisées afin d'estimer la dose efficace annuelle de radioactivité (DTI) reçue par un adulte sur la base d'une consommation de deux litres par jour de ces eaux. Ainsi, les quantités de radium (isotopes 226 et 228), d'uranium (isotopes 234 et 238), de polonium (isotope 210) et de plomb (isotope 210) ont été déterminées. Les isotopes les plus fréquemment retrouvés ont été l'uranium 234, 238, le radium 226 et, dans une moindre mesure, le radium 228.

La DTI calculée à partir de ces analyses est inférieure ou égale à la référence de qualité définie par la réglementation nationale pour les eaux destinées à la consommation humaine (0,1 mSv/an) pour vingt-sept (27) d'entre-elles. Pour les six (6) autres échantillons, qui sont des eaux minérales naturelles, la DTI calculée est supérieure à 0,1 mSv/an mais toujours inférieure à 0,3 mSv/an. A noter que dans le cas des eaux destinées à la consommation humaine hors eaux conditionnées, en deçà de cette valeur, la réglementation ne recommande pas nécessairement d'action correctrice, sauf si des solutions simples, techniquement et économiquement raisonnables existent et aucune restriction d'usage n'est conseillée pour les populations sensibles (cf. circulaire DGS du 13 juin 2007).

Par ailleurs, bien que la DTI soit inférieure à 0,1 mSv/an, trois eaux analysées dans le cadre de cette étude ne respecteraient pas l'exigence de qualité définie pour l'indicateur de l'activité alpha globale par la réglementation nationale (cf. arrêté du 14 mars 2007 modifié) permettant de faire mention sur l'étiquetage du caractère approprié de l'eau pour l'alimentation du nourrisson.

_

¹ Sur une eau, les analyses complémentaires n'ont pas pu être réalisées suite à l'arrêt de la production en avril 2012.

Il est à noter que l'étude comporte quelques limites d'ordre technique, attachées à son objectif et à son cahier des charges. Il s'agit notamment :

- de la non prise en compte des incertitudes analytiques dans le calcul de la DTI, conformément aux dispositions de la circulaire de la DGS du 13 juin 2007. Or, en fonction du radionucléide recherché, de sa concentration et des techniques analytiques mises en œuvre, ces incertitudes peuvent être élevées;
- de l'absence d'étude sur la stabilité de la composition des eaux ;
- de la limitation de la mesure à un seul échantillon par référence.

Ces résultats, et notamment ceux en lien avec l'étiquetage nourrissons, obtenus à partir d'un seul prélèvement pour chaque échantillon d'eau, mériteront d'être confirmés, par des mesures complémentaires, sur une période de temps plus étendue, afin d'étudier l'influence de la fluctuation de la composition en minéraux de certaines ressources. A cet égard, le projet d'arrêté à paraître concernant notamment le contrôle sanitaire des eaux conditionnées homogénéisera au niveau national le suivi de la qualité radiologique de ces eaux.

La photographie ainsi réalisée, à partir d'échantillons prélevés en 2012, montre que la qualité radiologique des eaux conditionnées produites en France est globalement satisfaisante. L'exposition aux rayonnements ionisants apportée par la consommation de ces eaux, du fait de la radioactivité naturelle, est très faible. Le risque pour le consommateur, s'il existe, peut également être considéré comme très faible, si l'on considère les références internationales (OMS).

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	
LISTE DES TABLEAUX	9
LISTE DES ABREVIATIONS	10
GLOSSAIRE	11
OBJECTIF DE L'ETUDE	13
1 INTRODUCTION	14
1.1 RADIOACTIVITE ET EXPOSITION	14
1.1.1 Notion de radioactivité	14
1.1.2 Exposition de la population	14
1.1.3 Origine de la radioactivité naturelle dans les eaux	15
1.2 URANIUM	16
1.3 RADON	16
1.4 REGLEMENTATION	17
1.4.1 Contrôle et surveillance des eaux conditionnées	17
1.4.2 Critères de qualité radiologique	18
1.4.3 Stratégie d'analyse	
1.4.4 Modalités de gestion des dépassements des critères de qualité	20
2 METHODOLOGIE	22
2.1 COLLECTE DES ECHANTILLONS	22
2.2 DEMARCHE ANALYTIQUE	29
2.3 TECHNIQUES ANALYTIQUES	
3 PORTÉE & LIMITES DE L'ÉTUDE	31
4 RESULTATS OBTENUS POUR LES ANALYSES SYSTEMATIQUES	
4.1 RESULTATS DES ANALYSES SYSTEMATIQUES POUR LES EAUX DE SOURCE	33
4.1.1 Tritium	33
4.1.2 activité bêta globale	33
4.1.3 Activité alpha globale	34
4.1.4 Mesure de la concentration en uranium	35
4.2 RESULTATS DES ANALYSES SYSTEMATIQUES POUR LES EAUX MINERALES NATURELLES	36
4.2.1 Tritium	36
4.2.2 activité bêta globale	36
4.2.3 Activité alpha globale	37
4.2.4 Mesure de la concentration en uranium	39
5 MESURES DE RADON 222	
6 RESULTATS DES ANALYSES COMPLEMENTAIRES	41
6.1 ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES EAUX FRANÇAISES AYANT NECESSITE DES ANALYSES COMPLEM	ENTAIRES41
6.2 RESULTATS DES ANALYSES COMPLEMENTAIRES POUR LES EAUX DE SOURCE	
6.2.1 Synthèse des radionucléides mesurés dans les eaux de source	42
6.2.2 Isotopes de l'uranium	43
6.2.3 Radium 226	43

6.2.4 Autres radionucléides recherchés	44
6.3 RESULTATS DES ANALYSES COMPLEMENTAIRES POUR LES EAUX MINERALES NATURELLES	45
6.3.1 Synthèse des radionucléides mesurés dans les eaux minérales naturelles	45
6.3.2 Radium 226	46
6.3.3 Isotopes de l'uranium	46
6.3.4 Autres radionucléides recherchés	47
7 CALCUL DE DOSES ET INTERPRETATION DES RESULTATS POUR LES EAUX AYAN	T FAIT
L'OBJET D'ANALYSES COMPLEMENTAIRES	49
7.1.1 Estimation des DTI des eaux de source	49
7.1.2 Estimation des DTI des eaux minérales naturelles	50
7.1.3 Interprétation	54
CONCLUSION	54
ANNEXE I: LIMITES DE DETECTION, DOSE EFFICACE ENGAGEE PAR	UNITE
D'INCORPORATION ET CONCENTRATIONS DERIVEES DE REFERENCE	57
ANNEXE II: RESULTATS OBTENUS	58
ANNEXE III : RÉFÉRENCES	98

LISTE DES FIGURES

Fig. 1 : Stratégie d'analyse des eaux destinées à la consommation humaine	20
Fig. 2 : Carte de l'origine des eaux de source analysées	23
Fig. 3 : Carte de l'origine des eaux minérales naturelles analysées	23
Fig. 4 : Comparaison entre les valeurs des activités bêta globales et bêta globales résiduelles pour les eaux de source	33
Fig. 5 : Activités alpha globales pour les eaux de source	34
Fig. 6 : Répartition des activités alpha globales pour les eaux de source	34
Fig. 7 : Représentation graphique de la concentration en uranium des eaux de source	35
Fig. 8 : Comparaison entre les valeurs de l'activité bêta globale et bêta globale résiduelle pour les eaux minérales naturelles	36
Fig. 9 : Activités alpha globales pour les eaux minérales naturelles	37
Fig. 10 : Répartition des activités alpha globales pour les eaux minérales naturelles	38
Fig. 11 : Représentation graphique de la concentration en uranium des eaux minérales naturelles	39
Fig. 12 : Carte de l'origine des eaux de source et des eaux minérales naturelles françaises ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	41
Fig. 13 : Proportion des radionucléides dans les 13 eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	42
Fig. 14 : Activités en uranium 234 et en uranium 238 des eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	43
Fig. 15 : Proportion des radionucléides dans les 20 eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	45
Fig. 16 : Activités en radium 226 des eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	46
Fig. 17 : Activités en uranium 234 et en uranium 238 des eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	47
Fig. 18 : DTI obtenues pour les 13 eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	49
Fig. 19 : Représentation graphique de la DTI de l'eau de source S31	49
Fig. 20 : Contribution à la DTI des divers radionucléides pour les 13 eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	50
Fig. 21 : DTI obtenues pour les 20 eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	51
Fig. 22 : Représentation de la DTI pour l'eau minérale naturelle M31	51
Fig. 23: Contribution à la DTI des divers radionucléides pour les 20 eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	52

LISTE DES TABLEAUX

Tab. 1 : Valeurs moyennes de l'exposition du public à la radioactivité	15
Tab.2 : Paramètres indicateurs de radioactivité pour les eaux de source et les eaux rendues potables par traitement conditionnées (arrêté du 14 mars 2007 modifié)	18
Tab. 3 : Limites de qualité pour les eaux de source et les eaux minérales naturelles conditionnées faisant mention du caractère approprié de l'eau pour l'alimentation du nourrisson (arrêté du 14 mars 2007 modifié)	19
Tab.4 : Types d'eaux reçues et analysées	22
Tab. 5 : Origine et identification des eaux de source embouteillées analysées	24
Tab. 6 : Origine et identification des eaux minérales naturelles embouteillées analysées	27
Tab. 7 : Exemple d'amplitude de variation de l'activité alpha globale	32
Tab. 8 : Activités significatives mesurées en tritium dans les eaux minérales naturelles	36
Tab. 9 : Résultats des mesures de radon 222	40
Tab.10 : Eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	42
Tab.11 : Activités en radium 226 des eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	44
Tab. 12 : Résultats des mesures de radium 228 des eaux de sources ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	44
Tab. 13: Eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	45
Tab. 14 : Résultats des mesures de radium 228 des eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires	48
Tab. 15 : Evaluation des consommations d'eau induisant une dose par ingestion de 0,1 mSv/an	54

LISTE DES ABREVIATIONS

AIEA: Agence Internationale de l'Energie Atomique

ANSES : Agence Nationale de SEcurité Sanitaire

ARS: Agence Régionale de Santé

ASN: Autorité de Sûreté Nucléaire

BfS: Bundesamt für Strahlenschutz (Service Fédéral de Protection contre les Rayonnements Ionisants, Berlin, Allemagne)

CDR: Concentrations Dérivées de Référence

CE: Communauté Européenne

CSP: Code de la Santé Publique

DGCCRF: Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

DGS: Direction Générale de la Santé

DPCSPP: Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de La Protection des Populations

DPPP: Directions Départementales de la Protection des Populations

DROM-COM: Département Région d'Outre-mer, Communauté d'Outre-Mer

DTI: Dose Totale Indicative

EDCH: Eau Destinée à la Consommation Humaine

EMN: Eau minérale naturelle

ERPT: Eau rendue potable par traitement

ES: Eau de Source

IRMM: Institut de Métrologie et de Matériaux de Référence de Mol (Mol, Belgique)

IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

ISO: International Standard Organisation

NPL: National Physics Laboratory (Laboratoire National de Physique, Londres, Royaume Uni)

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

GLOSSAIRE

Dans le contexte de cette étude, on entend par :

- « eaux destinées à la consommation humaine », article R.1321-1 du CSP :
- 1° Toutes les eaux qui, soit en l'état, soit après traitement, sont destinées à la boisson, à la cuisson, à la préparation d'aliments ou à d'autres usages domestiques, qu'elles soient fournies par un réseau de distribution, à partir d'une citerne, d'un camion-citerne ou d'un bateau-citerne, en bouteilles ou en conteneurs, y compris les eaux de source ;
- 2° Toutes les eaux utilisées dans les entreprises alimentaires pour la fabrication, la transformation, la conservation ou la commercialisation de produits ou de substances, destinés à la consommation humaine, qui peuvent affecter la salubrité de la denrée alimentaire finale, y compris la glace alimentaire d'origine hydrique.

L'eau minérale naturelle ne relève pas de cette définition.

- « eau minérale naturelle », une eau d'origine souterraine, microbiologiquement saine, qui doit être tenue à l'abri de tout risque de pollution. Elle répond à des exigences de qualité microbiologique et physicochimique strictes. Elle se distingue des autres eaux par la présence de minéraux, oligoéléments ou autres constituants, et témoigne d'une stabilité des caractéristiques essentielles. L'eau minérale naturelle ne peut faire l'objet que de quelques traitements autorisés par la réglementation (séparation des constituants naturellement présents, la désinfection de l'eau est interdite). Certaines eaux minérales naturelles peuvent faire état d'effets favorables à la santé reconnus par l'Académie Nationale de Médecine.
- « eau de source », une eau d'origine souterraine, microbiologiquement saine et qui doit être protégée contre les risques de pollution. L'eau de source, à l'émergence et conditionnée, répond aux mêmes exigences de qualité microbiologique que l'eau minérale naturelle, et l'eau de source conditionnée répond aux mêmes exigences de qualité physicochimique et radiologique que l'eau du robinet. Au même titre que l'eau minérale naturelle, l'eau de source ne peut faire l'objet que de quelques traitements autorisés par la réglementation (séparation des constituants naturellement présents, la désinfection de l'eau étant interdite).
- « eau rendue potable par traitements », une eau d'origine souterraine ou superficielle. L'eau rendue potable par traitements, à l'émergence et conditionnée, répond à des exigences de qualité microbiologique strictes. L'eau rendue potable par traitements conditionnée répond aux mêmes exigences de qualité physicochimique et radiologique que l'eau du robinet. Contrairement aux deux autres types d'eau conditionnée, l'eau rendue potable par traitements peut faire l'objet de tous les traitements autorisés par le ministère chargé de la santé pour la production d'eau potable.
- « limite de détection des mesurages de rayonnements ionisants », une valeur statistique qui spécifie la valeur minimale du mesurande qui peut être détectée avec une probabilité d'erreur donnée lors de l'utilisation de la procédure de mesurage (norme ISO 11.929).
- « limite de qualité », une limite attachée à un paramètre mesuré pour évaluer la qualité sanitaire de l'eau. Elle est affectée à un paramètre dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur. Une limite de qualité garantit, au vu des connaissances scientifiques et médicales disponibles, un très haut niveau de protection sanitaire aux consommateurs. Le respect de la limite de qualité est obligatoire.
- « référence de qualité », la valeur de référence attachée à un paramètre mesuré pour évaluer la qualité sanitaire de l'eau. Le dépassement d'une référence de qualité n'a pas d'incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau mais peut mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur. Une référence de qualité est indicative.

- « paramètres indicateurs de radioactivité », des paramètres dont la détermination permet l'évaluation de la qualité radiologique d'une eau de boisson. Il s'agit de l'activité alpha globale, de l'activité bêta globale ou de l'activité bêta globale résiduelle, de la concentration volumique de tritium et de la dose totale indicative.
- « **l'indice de radioactivité alpha globale** », l'activité totale des particules alpha émises par les radionucléides contenus dans un volume d'eau donné.
- « **l'indice de radioactivité bêta globale** », l'activité totale des particules bêta émises par les radionucléides contenus dans un volume d'eau donné.
- « **l'indice de radioactivité bêta globale résiduelle** » l'indice de radioactivité bêta globale auquel est retranchée la contribution de l'activité bêta du potassium-40.
- « **la dose totale indicative (DTI)** », la dose efficace résultant de l'incorporation des radionucléides présents dans l'eau durant une année de consommation (chez un adulte de plus de 17 ans et à raison de 2 litres par jour). Elle est obtenue par le calcul, à partir des méthodes et des coefficients de dose définis par l'arrêté du 1^{er} septembre 2003.
- « la concentration dérivée de référence », l'activité qui serait à l'origine d'une dose de 0,1 mSv par an pour un adulte consommant dans une année 730 litres dans le cas de la présence exclusive du radionucléide considéré.
- « activité » : l'activité A d'une quantité d'un radionucléide à un état énergétique déterminé et à un moment donné est le quotient de dN par dt, où dN est le nombre probable de transitions nucléaires spontanées avec émission d'un rayonnement ionisant à partir de cet état énergétique dans l'intervalle de temps dt : A = dN/dt.
- « **Becquerel** » (unité d'activité) : un becquerel (Bq) représente une transition nucléaire spontanée par seconde, avec émission d'un rayonnement ionisant.
- « **isotope** » : chacun des différents types d'atomes d'un même élément, différant par leur nombre de neutrons mais ayant le même nombre de protons et d'électrons, et possédant donc les mêmes propriétés chimiques.

Exemple: l'uranium 235 et l'uranium 238 qui ont respectivement 143 et 146 neutrons.

- « **mole** » : la mole est la quantité de matière d'un système contenant autant d'entités élémentaires qu'il y a d'atomes dans 0,012 kilogramme de carbone 12 ; son symbole est mol. Une mole d'atomes contient environ 6,022×10²³ atomes. Ce nombre est appelé constante d'Avogadro.
- « radioactivité » : phénomène de transformation spontanée d'un nucléide avec émission de rayonnements ionisants.
- « radionucléide » : un radionucléide est un isotope dont le noyau instable se désintègre à un certain moment de son existence. Il retrouve son équilibre en émettant un rayonnement pour libérer son surplus d'énergie. Ce phénomène est à l'origine de la radioactivité.
- « rayonnements ionisants » : ondes électromagnétiques (gamma) ou particules (alpha, bêta, neutrons) émis lors de la désintégration de radionucléides. Les rayonnements sont dits "ionisants" car ils produisent des ions en traversant la matière.
- « **Sievert** » (Sv) : unité commune utilisée à la fois pour la dose équivalente, la dose équivalente engagée, la dose efficace et la dose efficace engagée.

OBJECTIF DE L'ETUDE

Les eaux conditionnées regroupent les eaux en bouteilles et les eaux en bonbonnes. La réglementation nationale distingue trois catégories d'eaux pouvant être conditionnées : les eaux minérales naturelles, les eaux de source et les eaux rendues potables par traitement. Ces eaux se distinguent notamment par leurs définitions, leurs origines, les exigences de qualité (limites et références de qualité) auxquelles elles doivent répondre et les traitements dont elles peuvent faire l'objet. En France, la Direction générale de la santé (DGS) a recensé plus de 100 établissements de conditionnement d'eau répartis dans 23 régions et 56 départements.

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) étant reconnu en France comme le laboratoire de référence en matière d'analyses radiologiques, la DGS et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) lui ont confié la réalisation d'une enquête nationale afin de disposer d'un état des lieux récent et exhaustif de la qualité radiologique des eaux conditionnées produites en France. L'étude a porté sur 75 eaux de sources et 67 eaux minérales naturelles produites en France en 2012.

Ces travaux complètent deux précédents bilans sur la qualité radiologique des eaux du robinet (2005-2007) [2] et 2008-2009) [3] et s'inscrivent notamment dans un contexte européen et national de révision de la réglementation en matière de qualité radiologique des eaux destinées à la consommation humaine.

L'IRSN a ainsi été chargée de :

- la mesure systématique des indicateurs de radioactivité ;
- la mesure systématique de la teneur en uranium ;
- la mesure ponctuelle de la teneur en radon-222 dans quelques échantillons.

Le présent rapport présente les principaux résultats de cette enquête nationale et propose, pour chaque échantillon d'eau conditionnée analysé, une photographie de la qualité radiologique de cette eau à un instant t en 2012.

1 INTRODUCTION

1.1 RADIOACTIVITE ET EXPOSITION

1.1.1 NOTION DE RADIOACTIVITE

Les atomes composant la matière qui nous environne sont, pour certains, instables : ceux-ci se dégradent spontanément en un autre atome en émettant des rayonnements ionisants : il s'agit de la radioactivité.

Les rayonnements ionisants émis sont habituellement définis en fonction de leur pouvoir de pénétration dans la matière, qui les absorbe plus ou moins selon leur énergie (rayonnements alpha, bêta et gamma ou X).

L'effet des rayonnements ionisants sur l'homme dépend d'une part de l'intensité avec laquelle ils sont émis et d'autre part de leur pouvoir de pénétration dans la matière.

Les populations sont, suivant leur degré de proximité avec des sources de radioactivité (naturelle ou artificielle), susceptibles d'être exposées selon les voies suivantes :

- irradiation externe;
- contamination interne, par ingestion ou inhalation.

Les différentes unités de mesure liées à la radioactivité et à l'exposition aux rayonnements ionisants sont :

- Le becquerel (Bq) mesure l'intensité d'une source radioactive, c'est-à-dire son activité.
- Le gray (Gy) mesure la quantité de rayonnement (ou d'énergie) absorbée par l'individu (ou l'objet) exposé.
- Le sievert (Sv) mesure l'effet biologique produit sur l'individu par le rayonnement ionisant absorbé.

1.1.2 EXPOSITION DE LA POPULATION

La radioactivité naturelle est la principale source de l'exposition de la population aux rayonnements ionisants (à l'exception des expositions médicales).

Les sources de radioactivité naturelle sont diverses :

- les rayons cosmiques qui ont deux composantes : la première est due aux ions très énergétiques en provenance des galaxies et la deuxième, qui vient du soleil (« vent solaire »), est surtout constituée de protons ;
- la radioactivité du sol (ou rayonnement tellurique) émis par de nombreux éléments radioactifs présents dans l'écorce terrestre comme l'uranium et le thorium ;
- la radioactivité des eaux qui dépend de leur composition chimique et de la géologie des terrains qu'elles drainent ;
- la radioactivité du corps humain, due aux aliments contenant des éléments radioactifs qui, après ingestion, viennent se fixer dans les tissus et les os ;
- la radioactivité de l'air qui est essentiellement due au gaz radon-222, lui-même issu de la décroissance de l'uranium-238 présent naturellement dans les sols.

En France, la dose moyenne résultant des expositions naturelles reçue par le public est de 2,4 mSv/an (Tab. 1).

Origine	Туре	Moyenne mondiale*		Moyenne en France**		
		mSv/an	%	mSv/an	%	
	Rayonnement tellurique	0,5	15,9%	0,5	13,4%	
Naturelle	Rayonnement cosmique	0,4	12,9%	0,3	8,0%	
naturelle	Radon	1,3	41,7%	1,4	37,5%	
	Eau et aliments	0,3	9,6%	0,2	5,4%	
Artificielle	Médicale	0,6	19,5%	1,3	34,9%	
	Autres***	0,01	0,4%	0,03	0,8%	
TOTAL		3,0		3,7		

^{*} Source UNSCEAR 2008

Tab. 1 : Valeurs moyennes de l'exposition du public à la radioactivité

Celle reçue en France au travers des aliments et de l'eau de boisson est de 0,2 mSv/an [4]. Cette exposition est principalement due à l'ingestion du potassium-40 et des radioéléments issus des familles de l'uranium et du thorium, tous naturellement présents dans l'environnement [5].

1.1.3 ORIGINE DE LA RADIOACTIVITE NATURELLE DANS LES EAUX

La radioactivité naturelle dans les eaux est en relation directe avec la nature géologique des terrains qu'elles traversent, le temps de contact, la température, la solubilité des éléments rencontrés, etc.

Les éléments radioactifs naturels fréquemment rencontrés dans les eaux, dans des proportions diverses sont : radium-226, radium-228, radon-222, uranium-234, uranium-238, plomb-210 et potassium-40.

L'eau se charge d'éléments radioactifs lors de son passage au travers des roches plutoniques² ou métamorphiques³ profondes. Dans les zones de roches magmatiques⁴ riches en uranium et en thorium, la radioactivité est plus élevée que dans les zones sédimentaires⁵. Ainsi, les eaux de source des régions granitiques présentent parfois une activité naturelle élevée due au radium-226 et au radon-222. C'est pourquoi l'eau provenant de puits profonds contient fréquemment une radioactivité naturelle (radon⁶ etc.) beaucoup plus élevée que les eaux de surface dans les rivières, les lacs ou les ruisseaux.

Cependant, les eaux profondes ne sont pas les seules eaux radioactives. Certaines eaux superficielles ayant pour réservoir des roches anciennes affleurantes peuvent aussi présenter une radioactivité importante. Par ailleurs, les eaux de surface sont, pour la plupart, radioactives naturellement parce qu'elles contiennent du potassium naturel à l'état dissous (mélange de potassium stable et de potassium-40 radioactif).

A la date de commande de cette étude, fin 2011, aucune réglementation française ni européenne ne fixait de référence ou de limite de qualité pour les concentrations en uranium ou en radon dans les eaux - seules des

^{**} Source IRSN 2011

^{***} Essais nucléaires, accidents nucléaires, activités industrielles

² Roche magmatique qui s'est mise en place en profondeur et qui présente une structure grenue (ex : granite).

³ Roche qui a subi des transformations minéralogiques et structurales suite à une élévation de température et de pression (ex : marbre, schiste)

⁴ Roche se formant par refroidissement d'un magma en fusion, soit en profondeur (magma souterrain donnant une roche plutonique), soit à partir d'une lave émergeant à la surface (roche volcanique).

⁵ Roche formée par l'accumulation de sédiments en milieu marin ou continental, suite à l'action de l'eau ou du vent (ex : sables, grès, marnes ou calcaires).

⁶ Gaz radioactif d'origine naturelle représentant environ le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants. Il est présent partout à la surface de la planète à des concentrations variables selon les régions.

recommandations existaient. Afin de disposer d'éléments techniques précis et de compléter les données disponibles dans la perspective d'une éventuelle révision de la réglementation, la DGS et l'ASN ont demandé à l'IRSN de réaliser, sur les eaux conditionnées françaises, des mesures systématiques de la teneur en uranium et des mesures ponctuelles en radon-222.

1.2 URANIUM

Nonobstant sa toxicité radiologique, l'uranium est également un toxique chimique (comme le sont les métaux tels l'arsenic, le baryum, le plomb...). Dans la dernière version de ses « Guidelines for drinking-water quality », l'OMS définit une valeur guide provisoire (30 μ g/l) pour la teneur en uranium des eaux de boisson, au motif de cette toxicité chimique [6].

A ce jour, ni la réglementation européenne ni la réglementation française ne prévoient d'exigences de qualité pour le paramètre uranium. Les activités des isotopes de l'uranium sont recherchées dans le cadre de la détermination d'une dose totale indicative (DTI).

Pour autant, la contribution de l'uranium à la dose de radioactivité est rarement prépondérante : à la concentration préconisée par l'OMS (30 $\mu g/l^7$), pour une eau dont les différentes composantes en uranium sont à l'équilibre⁸, sa contribution à la dose serait de 26 μ Sv/an⁹, soit un quart de la référence de qualité de 0,1 mSv/an.

Dans la perspective d'une éventuelle évolution de cette nature, il est intéressant de vérifier, de manière très concrète, la mesure dans laquelle les eaux conditionnées françaises dépassent ou non les préconisations de l'OMS.

1.3 RADON

Le radon est un gaz radioactif existant à l'état naturel et son principal isotope est le radon-222, descendant du radium-226 présent dans les roches, les sols et les eaux. Le radon est présent dans toutes les eaux naturelles de surface et souterraines mais à des niveaux d'activité volumique variables.

En raison de sa grande volatilité et de sa période radioactive, l'eau mise en bouteille contient peu ou pas de radon. Seule l'eau prélevée dans un puits ou arrivant au robinet est susceptible d'en contenir de manière significative. Par ailleurs, les conséquences dosimétriques et sanitaires de l'ingestion de radon dissous dans l'eau sont de second ordre par rapport à celles résultant de l'inhalation de radon gazeux de sorte qu'aucune réglementation spécifique ne prévoit son contrôle dans les eaux de boisson en France¹⁰.

L'OMS pour sa part rappelle qu'en moyenne, 90% de la dose attribuable au radon contenu dans l'eau de boisson provient de son inhalation et considère en conséquence que la définition d'une valeur guide pour le radon dissous dans l'eau n'est généralement pas nécessaire [6].

La Commission européenne s'était engagée dans la voie normative sur le radon dissous dans l'eau, en émettant une recommandation fixant à 100 Bq/l la concentration en radon dissous, en dessous de laquelle aucune action corrective n'est conseillée¹¹ et à 1 000 Bq/l, la concentration à partir de laquelle des mesures correctives sont jugées justifiées au plan de

⁷ Valeur provisoire compte tenu d'incertitudes sur les données sanitaires sur laquelle elle repose.

⁸ Qui, à l'issue d'un long processus d'équilibration de la chaine de désintégration, ont la même activité dans le milieu où ils se trouvent.

⁹ Toujours dans l'hypothèse d'une consommation journalière de l'eau en question de 2 litres, pour un adulte de plus de 17 ans.

¹⁰ Dans la méthode de calcul de la DTI prévue par la réglementation française, deux descendants à vie « longue » du ²²²Rn sont mesurés : le ²¹⁰Po et le ²¹⁰Pb. Ils contribuent donc au calcul de l'impact dosimétrique.

¹¹ Contrairement à la réglementation française, la réglementation européenne ne prévoit pas la mesure des activités des descendants à vie « longue » du ²²²Rn.

la protection radiologique [7]. Une directive européenne fixant des exigences pour la protection de la santé de la population en ce qui concerne les substances radioactives dans les eaux destinées à la consommation humaine a été adoptée en mai 2013 [à paraître]. La valeur paramétrique retenue pour le radon est de 100 Bg/l.

Comme la question de la mise en place d'une référence de qualité spécifique pour le radon dissous dans l'eau de boisson est régulièrement évoquée dans le cadre de l'examen des réglementations sanitaires, mais que la probabilité de détection de quantités significatives est faible pour les eaux conditionnées, cette étude ne procédera qu'à la mesure du radon de quelques eaux conditionnées dans des bouteilles en verre, aux fins de vérifications ponctuelles.

1.4 REGLEMENTATION

Les directives européennes spécifiques aux eaux conditionnées¹² ainsi que la réglementation européenne en matière de denrées alimentaires¹³ ont été traduites dans le droit national. Ainsi, le code de la santé publique (CSP)¹⁴ prévoit les dispositions législatives et réglementaires encadrant au niveau national la sécurité sanitaire des eaux conditionnées et précise notamment les définitions et les caractéristiques de ces eaux, la procédure d'autorisation d'exploiter une eau pour le conditionnement, les modalités de protection de la ressource, les règles d'hygiène, les modalités de la surveillance et du contrôle sanitaire, de la gestion des situations de non-conformités, de l'information du consommateur, ainsi que la procédure d'importation d'une eau conditionnée. Différents arrêtés d'application prévoient notamment les exigences de qualité requises ainsi que les types de traitements autorisés.

1.4.1 CONTROLE ET SURVEILLANCE DES EAUX CONDITIONNEES

Afin de vérifier le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des eaux conditionnées prévues par le CSP, et conformément aux dispositions des articles R. 1321-15 et R. 1322-40 du CSP, les agences régionales de santé (ARS) sont en charge du contrôle sanitaire des eaux conditionnées. Le contrôle sanitaire comprend notamment l'inspection des installations, le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre et la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau. Ce contrôle s'étend du captage à la mise en bouteille de l'eau. S'agissant du programme d'analyses, des prélèvements d'eau sont réalisés soit par l'ARS soit par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé, à différents stades : à la ressource (à l'émergence ou sur le mélange d'émergences le cas échéant), en cours de production (par exemple en sortie de traitement, sur une cuve de stockage...) et lors du conditionnement de l'eau (soit directement sur l'eau conditionnée, soit sur la chaîne de conditionnement en amont direct du soutirage de l'eau, et représentatif de la qualité de l'eau mise sur le marché). Les prélèvements sont ensuite analysés par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé selon des modalités prévues par la réglementation européenne. Au total, plus de 70 paramètres peuvent être recherchés. Il s'agit notamment de paramètres microbiologiques, de paramètres physicochimiques généraux, de paramètres minéraux, de paramètres organiques et de paramètres indicateurs

¹² Notamment la directive 2009/54/CE du parlement européen et du conseil du 18 juin 2009 relative à l'exploitation et à la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles, la directive européenne 2003/40/CE de la commission du 16 mai 2003 fixant la liste, les limites de concentration et les mentions d'étiquetage pour les constituants des eaux minérales naturelles, ainsi que les conditions d'utilisation de l'air enrichi en ozone pour le traitement des eaux minérales naturelles et des eaux de source et la directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

¹³ Le Paquet Hygiène regroupe plusieurs règlements et directives communautaires, fixant des exigences relatives à l'hygiène des denrées alimentaires et animales (notamment le règlement 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire,, le règlement 852/2004 relative à l'hygiène des denrées alimentaires, le règlement 853/2004 relatif aux contrôles officiels, le règlement 183/2005 établissant des exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux.

¹⁴ Code de la Santé Publique: Articles L. 1321-1 et suivants, L. 1322-1 et suivants, R. 1321-1 et suivants et R. 1322-1 et suivants

de radioactivité. A la date de rédaction de ce rapport (juin 2013), un projet d'arrêté relatif aux analyses de contrôle sanitaire et de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique sera prochainement publié.

En complément du contrôle sanitaire, des analyses sont également effectuées régulièrement par l'exploitant dans le cadre de la surveillance qu'il exerce sur le fonctionnement de ses installations et la qualité de l'eau. L'exploitant doit en effet veiller à ce que toutes les étapes de la production et de la distribution sous sa responsabilité soient conformes aux règles d'hygiène, notamment en appliquant des procédures permanentes d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques. Des enquêtes ponctuelles et inopinées sont également réalisées par les services des directions départementales de la protection des populations (DDPP) ou des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), afin notamment d'identifier d'éventuelles fraudes.

1.4.2 CRITERES DE QUALITE RADIOLOGIQUE

L'arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle distribuée en buvette publique [8] prévoit notamment les critères de qualité des eaux conditionnées.

Parmi ces critères de qualité, aussi appelés paramètres indicateurs de qualité, on distingue :

- des références de qualité: ce sont des indicateurs, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Ils révèlent la présence de substances dans l'eau à des concentrations, normalement présentes dans l'eau, sans incidence directe pour la santé, pouvant mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur;
- des limites de qualité: ce sont des valeurs obligatoires, définies pour des substances dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur. Ces limites de qualité garantissent, au vu des connaissances scientifiques et médicales disponibles, un très haut niveau de protection sanitaire aux consommateurs.

Pour la qualité radiologique des eaux conditionnées, les paramètres indicateurs de qualité, fixés par l'arrêté du 14 mars 2007 modifié, sont l'activité alpha globale, l'activité bêta globale, la teneur en tritium et la DTI. Dans le cas des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées, ces indicateurs (Tab. 2) sont considérés comme des références de qualité (valeurs indicatives) et non comme des limites.

En cas de dépassement de l'activité alpha globale, ou de l'activité béta globale résiduelle, ou du tritium, il est procédé à l'analyse des radionucléides spécifiques définis par l'arrêté du 12 mai 2004 fixant les modalités de contrôle de la qualité radiologique des eaux destinées à la consommation humaine. De plus, le calcul de la DTI est également effectué selon les modalités définies dans ce même arrêté.

Paramètres	Références de qualité
Activité alpha globale	0,1 Bq/l
Activité bêta globale	1 Bq/l
Tritium	100 Bq/l
DTI	0,10 mSv/an

Tab.2: Paramètres indicateurs de radioactivité pour les eaux de source et les eaux rendues potables par traitement conditionnées (arrêté du 14 mars 2007 modifié)

Pour les eaux minérales naturelles conditionnées, les réglementations européenne et française ne prévoient pas de critère de qualité radiologique, à l'exception des dispositions prévues au niveau national lorsqu'une eau minérale naturelle fait mention de son caractère approprié pour l'alimentation du nourrisson (voir ci-après).

En effet, certaines eaux minérales naturelles et eaux de sources non effervescentes peuvent faire mention du caractère approprié de l'eau pour l'alimentation des nourrissons sur leur étiquetage. Dans ce cas, elles doivent respecter certains critères de qualité particuliers. Les paramètres indicateurs de radioactivité mentionnés ci-dessus sont alors associés à des limites de qualité, afin de rendre ces valeurs obligatoires.

Paramètre	Limites de qualité
Activité alpha globale	0,1 Bq/l
Activité bêta globale	1 Bq/l
DTI	0,1 mSv/an
Tritium	100 Bq/l

Tab. 3: Limites de qualité pour les eaux de source et les eaux minérales naturelles conditionnées faisant mention du caractère approprié de l'eau pour l'alimentation du nourrisson (arrêté du 14 mars 2007 modifié)

Il est à noter que, dans ce cas, chaque paramètre est à considérer indépendamment des autres.

1.4.3 STRATEGIE D'ANALYSE

L'arrêté du 12 mai 2004, mentionné ci-dessus, fixe également les modalités de contrôle de la qualité radiologique des eaux de source et des eaux rendues potables par traitements conditionnées, en considérant les paramètres indicateurs de la qualité radiologique.

Cet arrêté introduit une stratégie d'analyses par étapes, selon laquelle l'analyse de l'ensemble des radionucléides nécessaires à la détermination de la DTI n'est réalisée qu'en deuxième intention, lorsque la mesure d'un des trois autres paramètres (activité alpha globale, activité béta globale ou du tritium) montre le dépassement de la référence de qualité. Pour une eau dont les paramètres activité alpha globale et activité bêta globale sont inférieurs ou égaux aux valeurs guides, la DTI est réputée inférieure à 0,1 mSv/an. Cette démarche, appliquée au niveau national, est synthétisée dans la figure 1 :

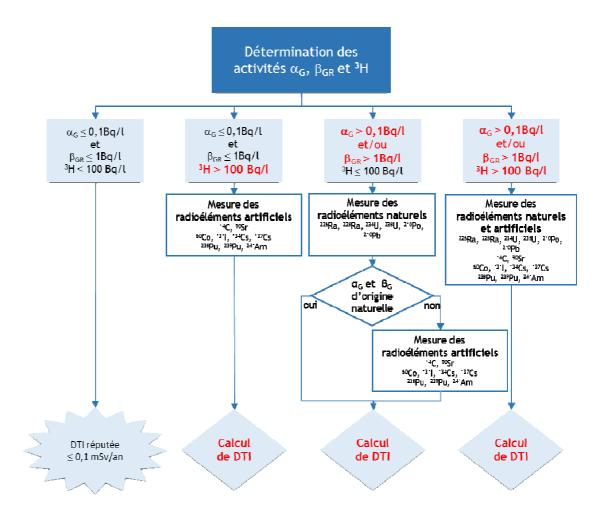


Fig. 1 : Stratégie d'analyse des eaux destinées à la consommation humaine « Délibération de l'ASN n° 2007-DL-003 du 7 mars 2007 »

 $[\alpha_G$ = activité alpha globale, β_{GR} = activité bêta globale résiduelle¹⁵, 3H = activité volumique du tritium]

Dans le cadre des analyses complémentaires des radionucléides naturels et/ou artificiel, on définit la concentration dérivée de référence (CDR) comme l'activité qui serait à l'origine d'une dose de 0,1 mSv par an pour un adulte consommant 730 litres dans le cas de la présence exclusive du radionucléide considéré.

Dans le cas des eaux minérales naturelles et eaux de sources non effervescentes faisant mention du caractère approprié de l'eau pour l'alimentation des nourrissons sur leur étiquetage, une limite de qualité étant appliquée pour chaque paramètre indicateur de radioactivité.

1.4.4 MODALITES DE GESTION DES DEPASSEMENTS DES CRITERES DE QUALITE

15 L'activité bêta globale résiduelle est l'activité bêta globale à laquelle on retranche la contribution bêta du potassium-40.

20/98

Dans le cas des eaux destinées à la consommation humaine fournies par un réseau de distribution public (« eau du robinet »), la circulaire DGS du 13 juin 2007 [9] prévoit, sur la base des recommandations de l'ASN, les modalités de gestion du risque sanitaire lié à la présence de radionucléides. Ainsi, en cas de dépassement de la référence de qualité pour la DTI notamment, du fait de radionucléides naturels, une démarche prudente et pragmatique est recommandée. Elle consiste à prendre en compte le nombre de personnes concernées, les moyens disponibles pour réduire l'activité radiologique, les difficultés et les éventuels inconvénients liés à leur mise en œuvre. Trois situations sont considérées :

1) dans les cas où la DTI est comprise entre 0,1 mSv/an et 0,3 mSv/an, les actions destinées à corriger la qualité de l'eau ne sont pas nécessairement recommandées, sauf si des solutions simples de substitution telles que le raccordement à un autre réseau de distribution ou la dilution avec une autre ressource disponible existent et si leur faisabilité ne soulève pas de difficultés technico-économiques particulières ;

2) dans les cas où la DTI est comprise entre 0,3 mSv/an et 1 mSv/an, des solutions de réduction des expositions sont recherchées au cas par cas, en tenant cependant compte des moyens existant localement pour maîtriser le traitement de l'eau et l'élimination des boues issues du traitement. Par précaution, l'utilisation de ces eaux pour la boisson et la préparation des aliments est déconseillée pour les nourrissons, les enfants et les femmes enceintes ;

3) enfin, pour des eaux présentant une radioactivité naturelle telle que la DTI excède 1 mSv/an, des solutions visant à réduire l'exposition sont impérativement recherchées et mises en œuvre.

Bien que cette circulaire n'ait pas été établie en prenant en compte la spécificité des eaux conditionnées, les valeurs de DTI et les recommandations associées peuvent néanmoins servir de référence, par analogie.

On notera qu'une directive européenne fixant des exigences pour la protection de la santé de la population en ce qui concerne les substances radioactives dans les eaux destinées à la consommation humaine est en cours de publication. Cette directive prévoit :

- l'obligation pour les Etats membres de prendre les mesures pour mettre en place un programme de surveillance visant à s'assurer que les eaux destinées à la consommation sont conformes aux valeurs paramétriques fixées ;
- l'investigation des situations de non-conformité aux valeurs paramétriques pour identifier l'origine de la présence de radionucléides et déterminer si la présence de radionucléides pose un risque pour la santé humaine ;
- l'information des consommateurs, si le risque est avéré ;
- la fixation de valeurs paramétriques, de fréquences de prélèvement, de méthodes d'échantillonnage et d'analyses.

Les exigences de la directive, pour une large partie, sont déjà intégrées dans la réglementation nationale en matière d'eaux destinées à la consommation humaine. Néanmoins, certains points devront être mis en cohérence, notamment concernant les exigences du contrôle de la présence de radon dans les eaux destinées à la consommation humaine.

2 METHODOLOGIE

Les modalités de réalisation de cette étude ont été définies conjointement par la DGS et l'ASN avec l'appui de l'IRSN. Elles sont formalisées par une convention conclue entre la DGS et l'IRSN ainsi qu'au travers d'une saisine de l'IRSN par l'ASN. L'étude s'est déroulée sur 12 mois, en 2012.

2.1 COLLECTE DES ECHANTILLONS

La DGS a fourni à l'IRSN la liste, mise à jour en novembre 2011, des eaux minérales naturelles et des eaux de source conditionnées produites en France. Au total, cette liste recensait 76 eaux minérales naturelles, 81 eaux de source, et 7 eaux rendues potables par traitement, soit 164 références. Pour la plupart, elles ont été achetées dans le commerce par l'IRSN. En tant que de besoin, il a été fait appel aux ARS pour se procurer les eaux manquantes (pour les DROM-COM par exemple).

Parmi toutes ces références, les eaux rendues potables par traitement (7) n'ont pu être recueillies pour analyse du fait de difficultés d'approvisionnement. Il a été jugé que cette lacune ne nuirait pas à la représentativité de cette étude, le volume d'eau rendue potable par traitement distribué annuellement représenterait 0,45% du volume d'eau conditionnée produit annuellement [10].

Par ailleurs, l'exploitation de certaines eaux a été interrompue en 2011 ou 2012 (11 eaux de sources et 10 eaux minérales naturelles), de nouvelles eaux ont fait l'objet d'une autorisation administrative d'exploitation à des fins de conditionnement, et certaines eaux ont fait l'objet de modifications de leurs autorisations.

En termes de formes de conditionnement, il est à noter qu'une seule eau en bonbonne a pu été analysée du fait de la difficulté d'approvisionnement liée à ce conditionnement.

On peut noter qu'il existe des doubles références (voire triples) en fonction du caractère pétillant de certaines eaux : on trouve les eaux « plates », les eaux « pétillantes » ou les eaux « finement pétillantes ». Dans ce cas, chaque type d'eau a été considéré comme un échantillon, même si en pratique la ressource initiale est la même.

Au final, 75 eaux de sources et 67 eaux minérales naturelles ont été analysées dans le cadre de cette étude. Le panel des eaux embouteillées étudiées est synthétisé dans le tableau 4 :

Type d'eau	Nombre d'échantillons pour analyses de base (α, β, ⁴⁰ K, ³ H, ²³⁸ U, ²³⁴ U)	Nombre d'échantillons pour analyses complémentaires
Eau de source	75	13
Eau minérale naturelle	67	20
TOTAL	142	33

Tab.4: Types d'eaux reçues et analysées.

Les eaux embouteillées reçues proviennent de quarante-six départements et trois DROM. Les cartes ci-après (Fig. 2 et 3) illustrent la répartition géographique des eaux analysées.

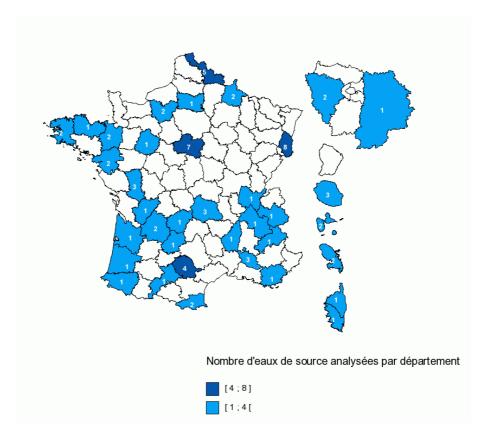


Fig. 2 : Carte de l'origine des eaux de source analysées (© Groupe ARTICQUE - 2013)

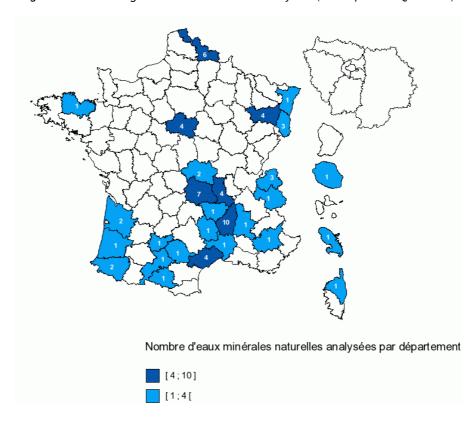


Fig. 3 : Carte de l'origine des eaux minérales naturelles analysées (© Groupe ARTICQUE - 2013)

L'identification et la provenance des échantillons analysés, telles que figurant sur les étiquettes des produits reçus au laboratoire, sont détaillées dans les tableaux 5 et 6 :

- le sigle 🖟 indique que l'étiquette mentionne que l'eau convient pour la préparation de l'alimentation du nourrisson ;
- le sigle indique que l'étiquette mentionne que l'eau n'est pas conseillée pour les nourrissons et les jeunes enfants du fait de sa teneur élevée en fluor ;
 - la case grisée indique que l'étiquette ne comporte aucune information particulière.

Tab. 5 : Origine et identification des eaux de source embouteillées analysées

N° IRSN	Désignation commerciale	Nom de la source	Lieu d'exploitation	Région	Département	
S18	Eau de source de la Doye (Cristaline)	La Doye	Les Neyrolles	Rhône-Alpes	01	Ø
S67	Roche des Ecrins	Roche des Ecrins	Chorges	Provence- Alpes-Côte d'Azur	05	
\$63	Perline	Perline	Arcens	Rhône-Alpes	07	
S14	Eau de source Aurele (Cristaline)	Aurele	Jandun	Champagne Ardennes	08	
S28	Eau de source Romy (Cristaline)	Romy	Jandun	Champagne Ardennes	08	
S45	Fontaine Jolival	Fontaine Jolival	Voeuil et Giget	Poitou- Charentes	16	
S20	Eau de source de Treignac	Maurange 2	Treignac	Limousin	19	Ø
S69	Saint Alix	Saint Alix	Plancoët	Bretagne	22	
S31	Eau de source Saint Martin (Cristaline)	Saint Martin	Saint Martin de Gurcon	Aquitaine	24	
\$33	Eau de source Saint Médard plate (Cristaline)	Saint Medard	Saint Martin de Gurcon	Aquitaine	24	
S64	Pierval source des lilas	Lilas	Pont Saint Pierre	Haute Normandie	27	Ø
S65	Pierval source Emma	Emma	Pont Saint Pierre	Haute Normandie	27	Ø
S24	Eau de source Isabelle (Cristaline)	Isabelle	Saint Goazec	Bretagne	29	Ø
S39	Eau des montagnes d'Arrée	Des montagnes d'Arrée	Commana	Bretagne	29	Ø
S61	Ondine	Estivèle	Bagnères-de-Luchon	Midi Pyrénées	31	Ø
S77	Source des pins	Des pins	Arcachon	Aquitaine	33	Ø
S07	Broceliande	Veneur	Paimpont	Bretagne	35	Ø
S13	Eau de source	Feuntenarcoat	Paimpont	Bretagne	35	Ø
S82	Valecrin	Valecrin	Le Perier	Rhône-Alpes	38	Ø
S27	Eau de source Pampara (Cristaline)	Pampara	Dax	Aquitaine	40	Ø
S21	Eau de Source Eleonore (Cristaline)	Eleonore	Guenrouet	Pays de la Loire	44	Ø
\$34	Eau de Source Sainte Aude (Cristaline)	Sainte Aude	Guenrouet	Pays de la Loire	44	Ø
S01	Eau de source Elena (Cristaline)	Elena	Chambon la Foret	Centre	45	
S15	Eau de source Celine plate (Cristaline)	Celine	Saint Cyr en Val	Centre	45	Ø
S15B	Eau de source Celine (Cristaline) gazeuse	Celine	Saint Cyr en Val	Centre	45	
S53	Eau de source naturelle Top Budget	Les Chesneaux	Saint Martin d'Abbat	Centre	45	

SezB Ondine pétillante Saint Benoît Saint Martin d'Abbat Centre 45 S81 Telle qu'elle Source des Ormes Donnery Centre 45 S86 Quercynoise Bois Bordet Lacapelle-Marrival Pyrienes 46 S25 Eau de source Louise (Iristaline) Calais Cappelle en-Pévèle (Crataline) S25B Eau de source Louise (Iristaline) Louise Cappelle en-Pévèle Nord Pas 59 S29 Eau de source Louise (Iristaline) Louise Cappelle en-Pévèle Nord Pas 59 S29 Eau de source Louise (Iristaline) Louise Cappelle en-Pévèle Nord Pas 59 S29 Eau de source Banet Sophie Louise Busigny Nord Pas 59 S37 Eau de source sainte Sophie Perenchies Nord Pas 59 S38 Lab Lobeth (Cristaline) Saint Sophie Perenchies Nord Pas 59 S39 Louise Saint Sophie Perenchies Bulles Picardie 60 S310 Source Laqueuille Marque eco (Iristaline) Louise Le Mont Dore Auvergne 63 La Montille Auvergne 63 La Montille Le Mont Dore Auvergne 63 La Montille Auvergne 63 La Montille Le Mont Dore Auvergne 64 La Montille Auvergne 65 Languedoc 66 Rouise Fraux (Iri) et Banne dordoranche (Iri) et							
SezB Ondine pétillante Saint Benoît Saint Martin d'Abbat Centre 45 S81 Telle qu'elle Source des Ormes Donnery Centre 45 S86 Quercynoise Bois Bordet Lacapelle-Marrival Pyrienes 46 S25 Eau de source Louise (Iristaline) Calais Cappelle en-Pévèle (Crataline) S25B Eau de source Louise (Iristaline) Louise Cappelle en-Pévèle Nord Pas 59 S29 Eau de source Louise (Iristaline) Louise Cappelle en-Pévèle Nord Pas 59 S29 Eau de source Louise (Iristaline) Louise Cappelle en-Pévèle Nord Pas 59 S29 Eau de source Banet Sophie Louise Busigny Nord Pas 59 S37 Eau de source sainte Sophie Perenchies Nord Pas 59 S38 Lab Lobeth (Cristaline) Saint Sophie Perenchies Nord Pas 59 S39 Louise Saint Sophie Perenchies Bulles Picardie 60 S310 Source Laqueuille Marque eco (Iristaline) Louise Le Mont Dore Auvergne 63 La Montille Auvergne 63 La Montille Le Mont Dore Auvergne 63 La Montille Auvergne 63 La Montille Le Mont Dore Auvergne 64 La Montille Auvergne 65 Languedoc 66 Rouise Fraux (Iri) et Banne dordoranche (Iri) et	n° IRSN	Désignation commerciale	Nom de la source	Lieu d'exploitation	Région	Département	
S81 Telle qu'elle Source des Ormes Donnery Centre 45 S66 Quercynoise Bois Bordet Lacapelle-Marival Pyrénées 46 S25 Eau de source Louise plate (Cristaline) Louise Cappelle-en-Pévèle (Calais agreruse Gristaline) Louise Cappelle-en-Pévèle Nord Pas 59 S25 Eau de source Saint Lean-Baptiste (Cristaline) Saint Jean-Baptiste Saint Jean-Baptiste Saint Jean-Baptiste (Cristaline) Saint Jean-Baptiste Saint-Amand-les-Eaux Nord Pas 59 Source Laqueuille Grand barbier n' 2 / Le Mont Dore Auvergne 63 / Le Mont Dore Auvergne 63 / Le Mont Dore Le Mont Dore Auvergne 63 / Le Mont Dore Auvergne 63 / Le Mont Dore Auvergne 63 / Le Mont Dore Jean-Baptiste Cristaline Auvergne 63 / Le Mont Dore Jean-Baptiste Cristaline Auvergne 63 / Le Mont Dore Auvergne 63 / Le Mont Dore Jean-Baptiste Cristaline Auvergne 63 / Le Mont Dore Auvergne 63 / Le Mont Dore Jean-Baptiste Cristaline Jean-Baptiste Cristaline Jean-Baptiste Cristaline Jean-Baptiste	S62	Ondine plate	Saint Benoit	Saint Martin d'Abbat	Centre	45	Ø
S66 Quercynoise Bois Bordet Lacapette-Martival Pyrénées 46 S25 Eau de source Louise plate (Cristaline) S25 Eau de source Louise (Cristaline) S27 Eau de source Louise (Cristaline) S28 Eau de source Saint Jean-Baptiste (Cristaline) S29 Eau de source Saint Jean-Baptiste (Cristaline) S37 Eau de source Saint Jean-Baptiste (Cristaline) S38 Eau de source Saint Jean-Baptiste (Cristaline) S39 Eau de source Saint Jean-Baptiste (Cristaline) S30 Eau de source Saint Jean-Baptiste (Cristaline) S31 Eau de source Saint Sophie (Cristaline) S32 L'Oiselle Oiselle Saint-Amand-les-Eaux Nord Pas 59 S38 L'Oiselle Oiselle Saint-Amand-les-Eaux Nord Pas 59 S39 Mont Dore La Montille Le Mont Dore Auvergne 63 4 S54 Marque distributeur And Montille Le Mont Dore Auvergne 63 4 S59 Mont Dore La Montille Le Mont Dore Auvergne 63 4 S60 Opeu, Pyrenea, Source centrale Source Centrale Cristaline Auvergne 63 4 S60 Opeu, Pyrenea, Source centrale Source Centrale Ogeu-Jes-Bains Aquitaline 64 4 S60 Opeu, Pyrenea, Source centrale Source Centrale Ogeu-Jes-Bains Aquitaline 64 4 S60 Source Laqueuille - marque eco- S60 Opeu, Pyrenea, Source centrale Source Centrale Ogeu-Jes-Bains Aquitaline 64 4 S60 Opeu, Pyrenea, Source centrale Source Centrale Ogeu-Jes-Bains Aquitaline 64 5 S60 Carola (nature) Semillante forage n° 2 Toulouges Roussilion 66 8 S71 Semillante gazeuse (enrichie en Semillante forage n° 2 Toulouges Roussilion 65 8 S60 Carola (friement pétillante) Carola Ribeauville Alsace 68 5 S60 Carola (friement pétillante) Carola Ribeauville Alsace 68 5 S60 Carola (friement pétillante) Carola Ribeauville Alsace 68 5 S61 Lisbeth (nature) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 6 S62 Carola de Source Meterral Metzeral Alsace 68 6 S63 Valon Valon Metzeral Alsace 68 6 S64 Cristaline) Carola Rource Metzeral Alsace 68 6 S65 Carola Gristaline) Carola Rource Metzeral Alsace 68 6 S66 Carola Gristaline) Carola Rource Metzeral Alsace 68 6 S67 Carola Gristaline) Carola Rource Metzeral Alsace 68 6 S68 Carola Gristaline) Carola Rource Metzeral Alsace 68 6 S69 Carola Gristaline) Carol	S62B	Ondine pétillante	Saint Benoit	Saint Martin d'Abbat	Centre	45	
Seb Quercymose Bonsordet Lacapelle-Marval Pyrrénées 46 S23 Eau de source Louise plate Louise Cappelle-en-Pévèle Calais 59 / Cappelle-en-Pévèle Calais 59 / Cappelle-en-Pévèle Calais 59 / Cappelle-en-Pévèle Nord Pas 59 / Cappelle-en	S81	Telle qu'elle	Source des Ormes	Donnery	Centre	45	
S258 Eau de source Subsite (Cristaline)	S66	Quercynoise	Bois Bordet	Lacapelle-Marival		46	
S25B Eau de source Saint Jean-Baptiste (Cristaline) (Cristaline) Saint Jean-Baptiste (Cristaline) Saint Jean-Bapt	S25		Louise	Cappelle-en-Pévèle		59	Ø
Eau de source Saint Jean-Baptiste (Cristaline) 537 Eau de source Saint Jean-Baptiste (Cristaline) 537 Eau de source Saint Sophie (Cristaline) 538 Lisbeth (Indiarre) 539 Mont Dore La Montille Les Fraux (F1) et Banne (F12) 530 Source Laqueuille - marque ecco- (Gondonnes) 540 Mont Dore La Montille Les Fraux (F1) et Banne (F12) 551 Semillante eau plate Semillante gazeuse (enrichie en gaz carbonique) 552 Carola (nature) 553 Carola (finement pétillante) 554 Carola (finement pétillante) 555 Carola (finement pétillante) 556 Lisbeth (fiegrement pétillante) Lisbeth (saine) Source Laqueurille - Marque destributeur 557 Carola (pétillante) Carola (Cristaline) 558 Carola (finement pétillante) 559 Carola (finement pétillante) 550 Carola (finement pétillante) 550 Carola (finement pétillante) 551 Lisbeth (fiegrement pétillante) 552 Eau de source Cristal Roc (Cristaline) 553 Aquarel 554 Eau de source Cristal Roc (Cristaline) 555 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 556 Cristaline) 557 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 558 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 559 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 550 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 550 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 551 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 552 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 553 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 554 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 555 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 556 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 557 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 558 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 559 Carola de source Cristal Roc (Cristaline) 550 Carola (Ristaline) 550 Carola (Rist	S25B	Eau de source Louise (Cristaline)	Louise	Cappelle-en-Pévèle	Nord Pas	59	
Cristaline Sainte Sophie Perentines Nord Pas 59	S29		Saint Jean-Baptiste	Busigny	Nord Pas	59	Ø
Domaine des sources de Bulles (bonbonnes) Saine Fontaine Bulles Picardie 60	S37	1	Sainte Sophie	Perenchies	Nord Pas	59	Ø
Saine Fontaine Bulles Picardie 60 Saine Fontaine Bulles Picardie 60 Saine Fontaine Bulles Picardie 60 Say Marque distributeur Grand barbier n° 2 / n° n° 3 Source Laqueuille - marque ecothes Grand barbier n° 2 / Le Mont Dore Auvergne 63	S52	L'Oiselle	Oiselle	Saint-Amand-les-Eaux	Nord Pas	59	
S54 Marque distributeur n-3 Le Mont Dore Auvergne 63 2 2 2 2 3 4 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5	S12		Saine Fontaine	Bulles	Picardie	60	
S80 Source Laqueuille - marque eco- S60 Ogeu, Pyrenea, Source centrale + "casino et le mutant" Source Centrale Source Centrale + "casino et le mutant" Semillante eau plate Semillante forage n° 2 Toulouges Roussillon S60 Semillante gazeuse (enrichie en gaz carbonique) S60 Carola (finement pétillante) S60 Carola (finement pétillante) S60 Carola (finement pétillante) S60 Carola (pétillante) S60 Carola Ribeauville Alsace 68 S60 Carola (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S61 Carola (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S61 Carola (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S61 Carola (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S62 Carola (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S63 Valon Valon Metzeral Alsace 68 S64 Carola (pétillante) S66 Carola Ribeauville Alsace 68 S65 Carola (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S65 Carola (pétillante) S67 Carola Ribeauville Alsace 68 S68 Carola (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S68 Carola (pétillante) S68 Carola (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S68 Carola (pétillante) S68 Carola (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S68 Carola (pétillante) S69 Carola (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S68 Carola (pétillante) S60 Carola (pétillante) S60 Carola (pétillante) Lisbeth (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S68 Carola (pétillante) S60 Carola (pétillante) S60 Carola (pétillante) S6	S54	Marque distributeur		Le Mont Dore	Auvergne	63	Ø
Source Laqueutite - marque ecotogeu, Pyrenea, Source centrale - casino et le mutanti - casino et la mutanti - casino e la mutanti - casino et la mutanti - casino et la mutanti - casin	S59	Mont Dore		Le Mont Dore	Auvergne	63	Ø
Source Centrale Source des Fées Source Centrale Chantereine Chantereine Chantereine Source Michante Source Metzeral Alsace 68 Adurale Alsace 68 Ardenay sur Merize Loire Constaline) Chantereine Chelles Alle de France Aquarel Alsace Aquarel Alsace Ardenay sur Merize Chelles Alle de France Aquarel Alsace Aquarel Alsace Ardenay sur Merize Alsace Ardenay sur Meri	S80		` ,	Laqueuille	Auvergne	63	Ø
Semillante eau plate Semillante forage n 2 loulouges Roussillon 66 Semillante gazeuse (enrichie en gaz carbonique) Semillante forage n 2 Toulouges Languedoc Roussillon 66 S09 Carola (nature) Carola Ribeauville Alsace 68 S09B Carola (finement pétillante) Carola Ribeauville Alsace 68 S09T Carola (pétillante) Carola Ribeauville Alsace 68 S26 Eau de source Metzeral (cristaline) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S51 Lisbeth (nature) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S51B Lisbeth (légèrement pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S51T Lisbeth (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S51T Lisbeth (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S51T Eau de source Cristal Roc (Cristaline) Roxane Ardenay sur Merize Pays de la Loire S02 Eau de source Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 46 S16 Eau de source Chantereine Chantereine Chelles Ile de France 77 S16 Eau de source Chantereine Chantereine Chelles Ile de France 78 47 S17 Ondine Idrel Prahecq Poitou 79 S18 Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S18 Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S19 S48 La Taronica La Taronica Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées Midi M	S60	1	Source Centrale	Ogeu-les-Bains	Aquitaine	64	Ø
SOP Carola (nature) Carola Ribeauville Alsace 68 SOPB Carola (finement pétillante) Carola Ribeauville Alsace 68 SOPT Carola (pétillante) Metzeral Metzeral Alsace 68 SOPT Carola (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 SOULTZMA	S71	·	Semillante forage n° 2	Toulouges	_	66	
So9B Carola (finement pétillante) Carola Ribeauville Alsace 68 So9T Carola (pétillante) Carola Ribeauville Alsace 68 \$26 Eau de source Metzeral (Cristaline) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 \$51 Lisbeth (nature) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 \$51B Lisbeth (légèrement pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 \$51T Lisbeth (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 \$51T Lisbeth (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 \$51T Lisbeth (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 \$51T Eau de source Cristal Roc (Cristaline) Roxane Ardenay sur Merize Loire Loire Cristaline) \$502 Eau de source Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 \$516 Eau de source Chantereine (Cristaline) Chantereine Chelles Ille de France 77 \$503 Aquarel Des Hêtres (forage albien) Saint Lambert des Bois Ille de France 78 \$538 Eau de source St-Lambert Saint lambert Saint Lambert des Bois Ille de France 79 \$541 Fiee des Lois Belle croix Prahecq Poitou 79 \$541 Eau pétillante Fontaine de la reine Fredégonde Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Pyrénées Nidil Pyrénées 81 \$542 Fontaine de la Reine PLATE Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midil Pyrénées Midil Mi	S72		Semillante forage N° 2	Toulouges	_	66	
S09T Carola (pétillante) Carola Ribeauville Alsace 68 \$26	S09	Carola (nature)	Carola	Ribeauville	Alsace	68	
S26 Eau de source Metzeral (Cristaline) S51 Lisbeth (nature) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S51B Lisbeth (légèrement pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S51T Lisbeth (pétillante) Alsace 68 S51T Lisbeth (pétillante) Roxane Ardenay sur Merize Loire 72 S51E Lau de source Cristal Roc (Cristaline) S52 Eau de source - Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 S51E Lau de source Chantereine (Cristaline) Chantereine Chelles Ile de France 77 S51E Lau de source Chantereine (Cristaline) S51E Lau de source Chantereine Chantereine Chelles Ile de France 77 S51E Lau de source St-Lambert Saint Lambert des Bois Ile de France 78 S51E Lau de source St-Lambert Saint lambert Des Bois Ile de France 78 S51E Lau de source St-Lambert Saint lambert des Bois Ile de France 78 S51E Lau de source St-Lambert Charentes 79 S51E Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S51E Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S51E Castelnau-de-Brassac Midil Pyrénées 81 S51E La Tarraise Castelnau-de-Brassac Midil Pyrénées 81 S51E La Tarraise Castelnau-de-Brassac Midil Pyrénées 81 S51E La Tarraise Midil 81 S51E La Tarraise Midil 81 S51E La Tarraise Midil 81	S09B	Carola (finement pétillante)	Carola	Ribeauville	Alsace	68	
S26 (Cristaline) Metzeral Metzeral Alsace 68 S51 Lisbeth (nature) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S51B Lisbeth (légèrement pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S51T Lisbeth (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S83 Valon Valon Metzeral Alsace 68 S17 Eau de source Cristal Roc (Cristaline) Roxane Ardenay sur Merize Pays de la Loire 72 S02 Eau de source « Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 S16 Eau de source Chantereine (Cristaline) Chantereine Chelles Ile de France 77 S03 Aquarel Des Hêtres (forage albien) Saint Lambert des Bois Ile de France 78 S38 Eau de source St-Lambert Saint lambert Saint Lambert des Bois Ile de France 78 S43 Fiee des Lois Belle croix Prahecq Poitou 79 S47 Ondine Idrel Prahecq Poitou 79 S48 Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S41 Eau pétillante Fontaine de la reine Frédégonde Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S48 Fontaine de la Reine PLATE Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S48 La Tarnaice Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81	S09T	Carola (pétillante)	Carola	Ribeauville	Alsace	68	
S51B Lisbeth (légèrement pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S51T Lisbeth (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S83 Valon Valon Metzeral Alsace 68 S17 Eau de source Cristal Roc (Cristaline) Roxane Ardenay sur Merize Pays de la Loire 72 S02 Eau de source « Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 S16 Eau de source Chantereine Chantereine Chelles Ile de France 77 S03 Aquarel Des Hêtres (forage albien) S38 Eau de source St-Lambert Saint lambert des Bois Ile de France 78 S43 Fiee des Lois Belle croix Prahecq Poitou-Charentes 79 S47 Ondine Idrel Prahecq Poitou 79 S78 Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S41 Eau pétillante Fontaine de la reine Frédégonde Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S48 Fontaine de la Reine PLATE Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées Midi 81 La Tarnaise Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées Midi 81	S26		Metzeral	Metzeral	Alsace	68	Ø
S51T Lisbeth (pétillante) Lisbeth Soultzmatt Alsace 68 S83 Valon Valon Metzeral Alsace 68 S17 Eau de source Cristal Roc (Cristaline) Roxane Ardenay sur Merize Loire 72 S02 Eau de source «Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 S16 Eau de source Chantereine (Cristaline) Chantereine Chelles Ile de France 77 S03 Aquarel Des Hêtres (forage albien) Saint Lambert des Bois Ile de France 78 S38 Eau de source St-Lambert Saint lambert Saint Lambert des Bois Ile de France 78 S43 Fiee des Lois Belle croix Prahecq Poitou 79 S47 Ondine Idrel Prahecq Poitou 79 S48 Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S41 Eau pétillante Fontaine de la reine Frédégonde Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Midi Pyrénées 81 S48 Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Midi Pyrénées 81 S48 Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Midi Pyrénées 81	S51	Lisbeth (nature)	Lisbeth	Soultzmatt	Alsace	68	
S83 Valon Valon Metzeral Alsace 68 S17 Eau de source Cristal Roc (Cristaline) Roxane Ardenay sur Merize Pays de la Loire 72 S02 Eau de source « Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 & Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 & Source des Fées Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 & Source des Fées Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 & Source des Fées Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 & Source des Fées Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 & Source des Fées Ille de France 77 & Source des Fées Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 & Source des Fers Gréage Saint Lambert des Bois Ille de France 78 & Source des Fees Soint Lambert des Bois Ille de France 78 & Source des Fies Belle croix Prahecq Poitou-Charentes 79 & Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 & Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 & Source du Frene Plaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi 81 & Source des Reine PLATE Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi 81 & Source Midi 82 & Source Midi 81 & Source Midi 81 & Source Midi 81 & Source Midi 81 & Source Midi 82 & Source Midi 82 & Source Midi 82 & Source	S51B	Lisbeth (légèrement pétillante)	Lisbeth	Soultzmatt	Alsace	68	
S17 Eau de source Cristal Roc (Cristaline) S02 Eau de source « Source des Fées Source des Fées » Source des Fées » Source des Fées Source des Fées Grésy-sur-Aix Rhône-Alpes 73 S16 Eau de source Chantereine (Cristaline) Chantereine Chelles Ile de France 77 S03 Aquarel Des Hêtres (forage albien) S38 Eau de source St-Lambert Saint lambert des Bois Ile de France 78 S38 Fiee des Lois Belle croix Prahecq Poitou-Charentes 79 S47 Ondine Idrel Prahecq Poitou 79 S48 Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S41 Eau pétillante Fontaine de la reine Frédégonde Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S48 La Tarnaise Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S48 La Tarnaise Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81	S51T	Lisbeth (pétillante)	Lisbeth	Soultzmatt	Alsace	68	
Solution	\$83		Valon	Metzeral		68	
Source des Fees Gresy-sur-Aix Rhone-Alpes 73 Fées » Chantereine Chantereine (Cristaline) Chantereine Chelles Ille de France 77 Source des Fees Gresy-sur-Aix Rhone-Alpes 73 Eau de source Chantereine (Cristaline) Source de France 78 Saint Lambert des Bois Ille de France 78 Saint Lambert des Bois Ille de France 78 Source des Lois Belle croix Prahecq Poitou-Charentes 79 Source des Lois Idrel Prahecq Poitou 79 Source de Frene Plaine de France Prahecq Poitou 79 Source des Fees (Gresy-sur-Aix Rhone-Alpes 73 Ille de France 78 Alle France 78 Source de France 78 Source des Fees Gresy-sur-Aix Rhone-Alpes 73 Ille de France 78 Ille de France 78 Alle France 78 Source des Fees Gresy-sur-Aix Rhone-Alpes 73 Ille de France 78 Source de France 78 Source des Fees Gresy-sur-Aix Rhone-Alpes 77 Charles 79 Source des Fees Gresy-sur-Aix Rhone-Alpes 77 Ille de France 78 Source des Fees Gresy-sur-Aix Rhone-Alpes 77 Ille de France 78 Source des Fees 64 Fontaine de la Reine Plate Prahecq Poitou 79 Source des Fees 77 Castelnau-de-Brassac Pyrénées 81 Alle Fontaine de la Reine Plate 79 Source des Fees 78 Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 Alle Fontaine de la Reine Plate 79 Source des Fees 78 Source des Fees 78 Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81	S17	(Cristaline)	Roxane	Ardenay sur Merize		72	Ø
S16 (Cristaline) Chantereine Chelles lle de France 77 S03 Aquarel Des Hêtres (forage albien) Saint Lambert des Bois lle de France 78 S38 Eau de source St-Lambert Saint lambert Saint Lambert des Bois lle de France 78 S43 Fiee des Lois Belle croix Prahecq Poitou-Charentes 79 S47 Ondine Idrel Prahecq Poitou 79 S78 Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S41 Eau pétillante Fontaine de la reine Frédégonde Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S48 Fontaine de la Reine PLATE Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81	S02	Fées »	Source des Fées	Grésy-sur-Aix	Rhône-Alpes	73	Ø
Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois lie de France 78 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert des Bois 18 Poitou-Charentes 79 Saint Lambert 79 Poitou-C	S16		Chantereine	Chelles	Ile de France	77	
Fiee des Lois Belle croix Prahecq Poitou- Charentes 79 S47 Ondine Idrel Prahecq Poitou 79 S78 Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S41 Eau pétillante Fontaine de la reine Frédégonde Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées Midi Pyrénées Al Tarnaise La Tarnaise Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées	S03	Aquarel		Saint Lambert des Bois	Ile de France	78	Ø
S43 Fiee des Lois Belle croix Prahecq Charentes 79 S47 Ondine Idrel Prahecq Poitou 79 S78 Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S41 Eau pétillante Fontaine de la reine Frédégonde Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S44 Fontaine de la Reine PLATE Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S48 La Tarnaise Castelnau-de-Brassac Midi 81	S38	Eau de source St-Lambert	Saint lambert	Saint Lambert des Bois		78	Ø
S78 Source du Frene Plaine du Frene Prahecq Poitou 79 S41 Eau pétillante Fontaine de la reine Frédégonde Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S44 Fontaine de la Reine PLATE Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S48 La Tarnaise Castelnau-de-Brassac Midi 81	S43	Fiee des Lois	Belle croix	Prahecq		79	
S41 Eau pétillante Fontaine de la reine Frédégonde Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées S44 Fontaine de la Reine PLATE Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S48 La Tarnaise Castelnau-de-Brassac Midi 81	S47	Ondine	Idrel	Prahecq	Poitou	79	
reine Frédégonde S44 Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Pyrénées Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées La Tarnaise Castelnau-de-Brassac Midi S48 La Tarnaise Castelnau-de-Brassac Midi 81	S78		Plaine du Frene	Prahecq	Poitou	79	
S44 Fontaine de la Reine PLATE Fontaine de la Reine Castelnau-de-Brassac Midi Pyrénées 81 S48 La Tarnaise Castelnau-de-Brassac Midi 81 /	S41		Fontaine de la Reine	Castelnau-de-Brassac		81	
S48 La Tarnaise La Tarnaise Castelnau de Brassac Midi 81	S44		Fontaine de la Reine	Castelnau-de-Brassac	Midi	81	Ø
	S48	La Tarnaise	La Tarnaise	Castelnau-de-Brassac		81	Ø

N° IRSN	Désignation commerciale	Nom de la source	Lieu d'exploitation	Région	Département	
S68	Rosee de la reine	Rosee de la reine	Lacaune	Midi Pyrénées	81	Ø
S19	Eau de source de montagne Beaupré	Beaupré	Signes	Provence- Alpes-Côte d'Azur	83	Ø
S35	Eau de source Sainte Cécile (Cristaline)	Sainte-Cécile	Cairanne	Provence- Alpes-Côte d'Azur	84	Ö
S76	Source des Oliviers	Des Oliviers	Châteauneuf-de-Gadagne	Provence- Alpes-Côte d'Azur	84	
S79	Source Floralies	Floralies	Cairanne	Provence- Alpes-Côte d'Azur	84	Ô
S70	Saint Georges	Saint Georges	Grosseto-Prugna	Corse	2A	
S84	Zilia	Zilia	Zilia	Corse	2B	Ø
S58	Matouba	Roudelette	Saint Claude	DROM-COM	971	Ø
S86	Mabelo	Mabelo	Fort de France	DROM-COM	972	Ø
S10	Chanflor	Mont Beni	Morne Rouge	DROM-COM	972	Ø
S49	Lafort	Lafort	Morne Rouge	DROM-COM	972	Ø
S42	Edena	Denise	La Possession	DROM-COM	974	Ø
S05	Australine	Basse Vallee	Saint-Philippe	DROM-COM	974	Ø
S06	Bagatelle	Blanche	La Possession	DROM-COM	974	Ø

Tableau établi d'après les données fournies par le Ministère chargé de la Santé - Agences Régionales de Santé

Tab. 6 : Origine et identification des <u>eaux minérales naturelles embouteillées</u> analysées

	Tab. 6 : Origine et identificat	lion des <u>eddx iiinierdi</u>	es natarenes emboatem	unatysees		1
n° irsn	Désignation commerciale	Nom de la source	Lieu d'exploitation	Région	Département	
M62	Saint-Yorre - Bassin de Vichy	Royale	Saint-Yorre	Auvergne	03	
M71	Vichy-Célestins	Célestins	Célestins Vichy		03	
M63	Source Montclar	Montclar	Montclar	Provence- Alpes-Côte d'Azur	04	Ø
M09	Arcens	Ida	Arcens	Rhône-Alpes	07	Ø
M17	Chantemerle	Chantemerle	Meyras	Rhône-Alpes	07	
M31	L'Incomparable	La Ferrugineuse Incomparable	Asperjoc	Rhône-Alpes	07	
M36	Le Vernet	Vernet Ouest	Prades	Rhône-Alpes	07	
M51	Reine des Basaltes	La Reine des Basaltes	Asperjoc	Rhône-Alpes	07	
M65	Vals-Manon	Manon	Vals-les-Bains	Rhône-Alpes	07	
M66	Vals-Saint Pierre	Saint Pierre	Vals-les-Bains	Rhône-Alpes	07	
M67	Vals-Saint-Jean	Saint-Jean	Vals-les-Bains	Rhône-Alpes	07	
M68	Vals-Vivaraise gazeuse	Vivaraise	Vals-les-Bains Rhône-Alpes		07	<u>•</u>
M70	Ventadour	Ventadour	Meyras Rhône-Alpes		07	
M39	Montcalm	Montcalm	Auzat	Midi- Pyrénées	09	Ø
M48	Plancoët	Sassay	Plancoët Bretagne		22	Ø
M33	La Française	La Française	Propiac Rhône-Alpes		26	
M47	Perrier	Perrier	Vergèze Languedoc Roussillon		30	
M37	Luchon	Lapade	Bagnères de Luchon	Luchon Midi- Pyrénées		Ø
M01	Abatilles	Saint-Anne	Arcachon Aquitaine		33	Ø
M02	Abatilles gazéifiée	Saint-Anne	Arcachon	Aquitaine	33	
M32	La Cairolle	La Cairolle	Les Aires	Languedoc Roussillon	34	
M34	La Salvetat	Rieumajou	La Salvetat-sur-Agout Languedoc Roussillon		34	
M35	La Vernière	La Vernière	Les Aires	Languedoc Roussillon	34	
M56	Saint Michel de Mourcairol	Saint Michel de Mourcairol	Les Aires	Languedoc Roussillon	34	
M12	Biovive	Biovive	Dax Aquitai		40	Ø
M11	Badoit	Badoit	Saint-Galmier	Rhône-Alpes	42	
M26	Faustine (finement gazeuse)	Faustine	Saint-Alban-les-Eaux Rhône-A		42	
M46	Parot	Parot 1	Saint-Romain-le-Puy	Rhône-Alpes	42	<u>^</u>
M49	Puits-St-Georges	Puits-St-Georges	rges Saint-Romain-le-Puy Rhône-		42	
M55	Saint Géron	Gallo romaine	Saint Géron	Auvergne	43	
M06	Alizée	Alizée	Alizée Chambon-la-Forêt		45	Ø
M07	Alizée gazéifiée	Alizée	Chambon-la-Forêt Centre		45	
M15	Chambon	Montfras	Chambon-la-Forêt	Centre	45	Ø
M61	Saint-Martin d'Abbat	Native	Saint-Martin d'Abbat	Centre	45	Ø

N° IRSN	Désignation commerciale	Nom de la source	Lieu d'exploitation	Région	Département	
M50	Quézac	Diva	Diva Quézac		48	
M08	Amanda	Amanda	Amanda Saint-Amand-les-Eaux		59	
M23	Eau minérale naturelle de la source Léa	Léa	Mérignies	Nord Pas	59	Ø
M44	Orée du Bois	Orée du Bois	Saint-Amand-les-Eaux	Nord Pas	59	
M58	Saint-Amand	Clos de l'Abbaye	Saint-Amand-les-Eaux	Nord Pas	59	
M69	Vauban	Vauban 97	Saint-Amand-les-Eaux	Nord Pas	59	
M77	Eau minérale naturelle Saint Léger (Cristaline)	Saint Léger	Perenchies	Nord Pas	59	
M18	Châteauneuf-Auvergne	Castel Rocher	Châteauneuf-les-Bains	Auvergne	63	1
M19	Châteldon	Sergentale	Châteldon	Auvergne	63	1
M28	Hydroxydase	Marie-Christine- Nord	Le Breuil-sur-Couze	Auvergne	63	
M52	Rozana	Des Romains	Beauregard Vendon	Auvergne	63	
M54	Saint Diéry	Renlaigue	Saint-Diéry	Auvergne	63	
M60	Sainte-Marguerite	La Chapelle	Saint-Maurice-ès-Allier	Auvergne	63	
M74	Volvic	Clairvic	Volvic	Auvergne	63	Ø
M42	Ogeu - source du Roy	Roy	Ogeu les Bains	Aquitaine	64	Ø
M43	Ogeu - source gazeuse n°1	Gazeuse n°1	Ogeu-les-Bains	Aquitaine	64	
M13	Celtic	La Liese	Niederbronn-les-Bains	Alsace	67	Ø
M29	Jouvence de Wattwiller	Jouvence	Wattwiller	Alsace	68	
M41	Nessel	Nessel	Soultzmatt	Alsace	68	<u> </u>
M75	Wattwiller	Artésia	Wattwiller	Alsace	68	Ø
M03	Aix-les-Bains	Raphy-St-Simon Est	Grésy-sur-Aix	Rhône-Alpes	73	Ø
M24	Eau minérale de Montagne des Alpes-St- François	Saint-François	Orcier	Rhône-Alpes	74	Ø
M25	Evian	Cachat	Evian, Publier, Neuvecelle et Maxilly	Rhône-Alpes	74	Ø
M64	Thonon	La Versoie	Thonon les Bains	Rhône-Alpes	74	Ø
M40	Mont-Roucous	Mont-Roucous	Lacaune	Midi- Pyrénées	81	Ø
M59	Saint-Antonin	Prince-Noir	Saint-Antonin-Noble-Val	Midi- Pyrénées	82	
M21	Contrex	Source contrex	Contrexéville	Lorraine	88	
M27	Hépar	Hépar Vittel		Lorraine	88	<u> </u>
M72	Vittel	Bonne Source Vittel		Lorraine	88	
M73	Vittel	Grande Source	Vittel	Lorraine	88	
M45	Orezza	Sorgente Sottana	Rappagio Orezza	Corse	2B	
M22	Didier	Fontaine Didier	Fort-de-France	DROM-COM	972	
M20	Cilaos	Véronique	Saint-Louis	DROM-COM	974	

Tableau établi d'après les données fournies par le Ministère chargé de la Santé - Agences Régionales de Santé

2.2 DEMARCHE ANALYTIQUE

La démarche analytique - par étape - suivie pour cette étude est celle préconisée par la circulaire de la DGS du 13 juin 2007 [9]. Elle est complétée de la mesure systématique de la teneur en uranium et de la mesure ponctuelle de la teneur en radon pour guelques eaux conditionnées dans des bouteilles en verre.

En pratique, les paramètres systématiquement évalués sont :

- l'indice de radioactivité alpha globale,
- l'indice de radioactivité bêta globale,
- la teneur en potassium pour déterminer l'indice de radioactivité bêta résiduelle,
- l'activité volumique du tritium,
- la teneur en uranium.

Les analyses complémentaires ne sont entreprises que lorsqu'un des indicateurs déterminés lors de cette première série d'analyses dépasse sa valeur de référence (valeur guide ou référence de qualité). Conformément au cahier des charges, les radioéléments recherchés lors des analyses complémentaires sont le radium-226, le radium-228, le plomb-210, le polonium-210, l'uranium-234 et l'uranium-238.

Calcul de l'activité bêta résiduelle

L'activité bêta résiduelle est déterminée à partir des résultats de l'activité bêta globale et de la contribution du potassium 40 à l'activité bêta globale. Cette valeur peut être déterminée directement à partir de la concentration en potassium stable dans l'eau, en utilisant la formule suivante :

$$C\beta_{GR} = C\beta_{G} - 27,9x [K]$$
 où

(β_{GR} désigne l'activité volumique bêta globale résiduelle (en Bq/l)

 C_{β_G} désigne l'activité volumique bêta globale (en Bq/l)

27,9 est le coefficient d'activité équivalente β par g de potassium (en Bq/g)¹⁶

[K] désigne la concentration de potassium (en g/l)

Calcul de la DTI

La méthode de calcul de la DTI est celle préconisée par la circulaire du 13 juin 2007 de la DGS [9]. Elle prend en compte la totalité des radionucléides détectés (i.e. les mesures donnant un résultat supérieur à la limite de détection), à l'exclusion du radon-222 et de ses descendants à vie courte (polonium-218, plomb-214, astate-218, bismuth-214, polonium-214, thallium-210).

$$DTI = 730 \times \left(\sum C_i \times h(g)_i\right) \times 10^3$$

- DTI désigne la dose totale indicative (en mSv/an)
- C_i désigne l'activité volumique significative du radionucléide i (en Bq/l)
- $h(g)_i$ désigne la dose efficace engagée par unité d'incorporation de radionucléide i pour un adulte de plus de 17 ans (en Sv/Bq)
- 730 correspond au volume annuel d'eau consommée (en l/an)

¹⁶ L'abondance isotopique du potassium-40 étant constante (0,0117%), il est possible de déduire sa concentration à partir de celle du potassium total. La valeur du coefficient d'activité équivalente 8 par g de potassium utilisée ici est très légèrement différente de celle prescrite par la circulaire de la DGS du 13 juin 2007 (27,6) car depuis lors, certaines données nucléaires de base ont été modifiées.

2.3 TECHNIQUES ANALYTIQUES

Les techniques d'analyse utilisées dans le cadre de cette étude sont les suivantes.

- <u>Détermination de l'indice de radioactivité alpha global</u> sur dépôt par évaporation et mesure par scintillation solide (norme NF ISO 10704) : une aliquote d'eau est évaporée doucement sur une coupelle en inox, le résidu est ensuite recouvert d'un scintillateur solide et un comptage alpha est réalisé sur la base d'un étalonnage en plutonium 239.
- <u>Détermination de l'indice de radioactivité bêta global</u> sur dépôt par évaporation et mesure en compteur type Geiger (norme NF ISO 10704): une aliquote d'eau est évaporée doucement sur une coupelle en inox, le résidu fait ensuite l'objet d'un comptage bêta global sur la base d'un étalonnage en ⁹⁰Sr-⁹⁰Y.
- <u>Détermination de la concentration en potassium</u> par émission de flamme (NF T 90 019) : la mesure du potassium stable se fait directement sur une aliquote d'eau ou après une dilution appropriée, par émission de flamme sur la base d'une courbe d'étalonnage en potassium.
- <u>Détermination de l'activité du tritium</u> par scintillation liquide (norme NF ISO 9698) : une aliquote d'eau est mélangée à un volume de liquide scintillant et mesurée en scintillation liquide.
- <u>Détermination de la concentration en uranium et des activités d'uranium isotopique</u> par mesure directe par ICP-MS (norme NF M 60-805-4) : une aliquote d'eau est filtrée à 0,45μm si nécessaire et mesurée directement par ICP-MS après réalisation d'une courbe d'étalonnage et d'un ajout de traceur interne (²³³U).
- <u>Détermination de l'activité du radium 226</u> par émanométrie et comptage alpha (norme NF M 60-803) : une aliquote d'eau est minéralisée et mise en barboteur étanche en attendant la croissance du radon 222, le radon 222 émané est transféré dans une géométrie de comptage alpha recouverte d'un scintillateur solide.
- <u>Détermination de l'activité du radium 228 et du plomb 210</u> par spectrométrie gamma après concentration (méthode interne inspirée de NF M60-807) : une aliquote d'eau est évaporée doucement à sec et le résidu est conditionné dans une géométrie de comptage en spectrométrie gamma.
- <u>Détermination de l'activité du polonium 210</u> par séparation chimique et spectrométrie alpha (norme NF ISO 13161) : une aliquote d'eau est minéralisée puis purifiée par des étapes successives de radiochimie, les isotopes recherchés sont co-précipités ou déposés avant mesure par spectrométrie alpha.
- <u>Détermination de l'activité du radon 222</u> par spectrométrie gamma (norme NF M 60-761) : 2 aliquotes d'eau prélevées dans un laps de temps très court sont mesurés le plus rapidement possible en spectrométrie gamma sur Nal dans des géométries standardisées. Le résultat final est une moyenne de 2 résultats de mesure compatibles.

Les limites de détection des méthodes atteintes dans le cadre de cette étude sont celles définies par l'arrêté du 17 septembre 2003 [11].

Les procédures suivies à l'IRSN intègrent des contrôles qualité réguliers (étalonnages, contrôles des réactifs, mesure de matériaux de référence...).

La détermination des indices de radioactivité alpha et bêta globales se fait sur deux préparations par échantillon. Pour les traitements radiochimiques plus complexes, la qualité des mesures est assurée soit par la réalisation de deux analyses

pour l'obtention d'un résultat, soit par l'établissement d'un rendement chimique spécifique du radionucléide recherché par ajout d'un traceur (stable ou radioactif) à l'aliquote d'échantillon analysé.

L'IRSN est accrédité par le COFRAC (suivant la norme NF ISO 17025).

Il dispose d'un agrément du ministère chargé de la santé pour la mesure de la radioactivité dans les eaux destinées à la consommation humaine et réalise les analyses suivant des normes publiées ou en cours de publication dès que cela est possible.

Pour maintenir un niveau de compétence reconnu et pour valider les nouvelles techniques de mesure des radionucléides développées dans ses laboratoires, l'IRSN participe tous les ans à de nombreux exercices de comparaison inter-laboratoires organisés au niveau national mais aussi international par des organismes reconnus (AIEA, NPL, BfS, IRMM pour le compte de l'Union Européenne...).

3 PORTÉE & LIMITES DE L'ÉTUDE

Cette étude dresse un bilan « instantané » des caractéristiques radiologiques des eaux conditionnées produites en France, à la date de l'analyse des échantillons. Elle est faite à des fins d'information et ne revêt aucun caractère réglementaire (le contrôle sanitaire des eaux conditionnées étant organisé par les ARS).

C'est pourquoi d'ailleurs, à la demande de la DGS et de l'ASN, l'IRSN:

- a procédé à des mesures non prescrites par la réglementation analyse systématique des concentrations en uranium et analyse ponctuelle des teneurs en radon-222 de quelques eaux ;
- a utilisé la même démarche analytique pour tous les échantillons analysés (eaux de sources et eaux minérales naturelles);
- s'est approvisionné en magasins (grandes surfaces, supermarchés...) ou à défaut, a fait appel aux ARS.

Au-delà de cette mise au point formelle, l'étude comporte quelques limites d'ordre technique, attachées à son objectif et à son cahier des charges. Il s'agit notamment :

- de la non prise en compte des incertitudes analytiques dans le calcul de la DTI, conformément aux dispositions de la circulaire de la DGS du 13 juin 2007 [9]. Or, en fonction du radionucléide recherché, de sa concentration et des techniques analytiques mises en œuvre, ces incertitudes peuvent être élevées;
- de l'absence d'étude sur la stabilité de composition des eaux. Même si la composition des eaux minérales naturelles est réputée stable [12], celle des eaux de source peut varier dans le temps, en fonction notamment de l'origine géologique ou du régime d'exploitation de la ressource. A titre d'illustration, nous reportons dans le tableau 7 des valeurs d'activité alpha globale issues du contrôle sanitaire assuré par l'ARS pour un forage situé dans le Bas-Rhin :

Activité Alpha globale mesurée dans une eau de captage du Bas- Rhin sur une période de 7 ans*				
Valeur minimale	0,164 Bq/l			
Valeur maximale	0,440 Bq/l			
Valeur moyenne	0,289 Bq/l			

^{*} Source : Ministère chargé de la santé - Agence Régionale de Santé - Base SISE-EAUX

Tab. 7 : Exemple d'amplitude de variation de l'activité alpha globale

• de la limitation de la mesure à un seul échantillon par référence, pour maintenir le nombre d'analyses dans la limite de l'enveloppe budgétaire négociée avec la DGS et l'ASN.

4 RESULTATS OBTENUS POUR LES ANALYSES SYSTEMATIQUES

Tous les résultats des mesures sont présentés en annexe II.

4.1 RESULTATS DES ANALYSES SYSTEMATIQUES POUR LES EAUX DE SOURCE

4.1.1 TRITIUM

Aucune activité significative en tritium n'a été mesurée au-dessus de la limite de détection pour l'ensemble des eaux de source analysées.

4.1.2 ACTIVITE BETA GLOBALE

Aucune eau de source ne présente d'activité bêta globale, donc d'activité bêta globale résiduelle, supérieure à la valeur guide de 1 Bq/l, comme illustré par le graphique suivant :

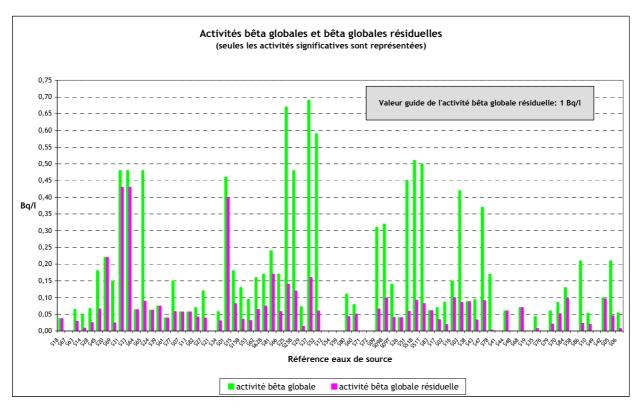


Fig. 4 : Comparaison entre les valeurs des activités bêta globales et bêta globales résiduelles pour les eaux de source

4.1.3 ACTIVITE ALPHA GLOBALE

Quatorze eaux de source présentent des activités alpha globales supérieures à la valeur guide de 0,1 Bq/l. Des analyses complémentaires sont nécessaires pour identifier les radionucléides à l'origine de l'activité mesurée. L'activité alpha globale maximale mesurée est de 1 Bq/l pour l'eau référencée S01.

Soixante et une eaux de source analysées présentent des activités alpha globales non significatives ou inférieures ou égales à la valeur guide de 0,1 Bq/l, soit 81 % de l'ensemble des eaux de source.

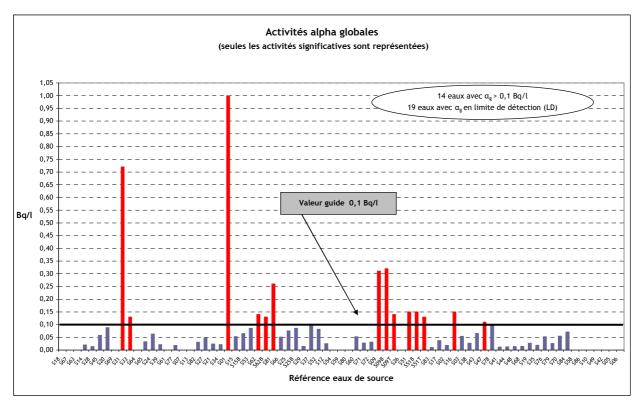


Fig. 5 : Activités alpha globales pour les eaux de source

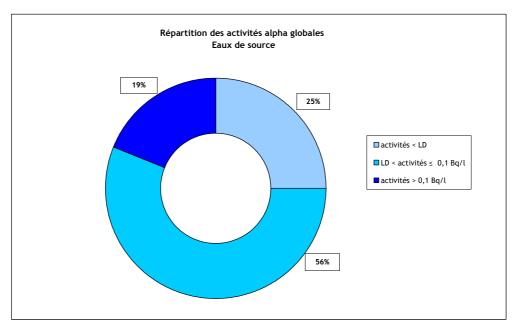


Fig. 6 : Répartition des activités alpha globales pour les eaux de source

Par rapport à la totalité des valeurs mesurées, 14 eaux pour lesquelles l'activité alpha globale dépasse la valeur guide de 0,1 Bq/l représentent 19 % des échantillons d'eau de source.

Parmi les 14 eaux de source présentant des activités alpha globales supérieures à 0,1 Bq/l, une eau présente sur son étiquette une mention indiquant qu'elle convient pour l'alimentation des nourrissons ; il s'agit de l'eau de source référencée S62.

Au vu des résultats des analyses menées, l'échantillon d'eau de source référencée S62 analysé ne respecte pas la limite de qualité de l'activité d'alpha globale fixée par l'arrêté du 14 mars 2007 modifié définissant les conditions permettant de faire figurer la mention « convient pour la préparation des aliments des nourrissons » sur l'étiquetage de la bouteille.

4.1.4 MESURE DE LA CONCENTRATION EN URANIUM

La mesure de la concentration en uranium des eaux de source n'a montré aucune valeur dépassant la valeur guide provisoire de 30 μ g/l fixée par l'OMS (Fig. 7). A noter que la moitié des eaux de source (37 eaux, soit 49 %) présente des concentrations inférieures à la limite de quantification (0,10 μ g/l) et la concentration la plus élevée est de 5,8 μ g/l pour l'eau de source référencée SO9B.

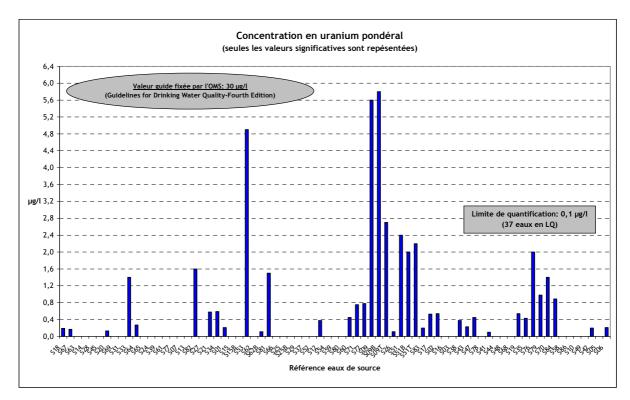


Fig. 7: Représentation graphique de la concentration en uranium des eaux de source

4.2 RESULTATS DES ANALYSES SYSTEMATIQUES POUR LES EAUX MINERALES NATURELLES

4.2.1 TRITIUM

Huit eaux minérales naturelles présentent des activités significatives (supérieures à la limite de détection) en tritium. Ces activités sont très faibles, la valeur maximale mesurée est de 7 Bq/l, et elles sont bien inférieures à la valeur de 100 Bq/l, comme le montre le tableau suivant :

N° IRSN	Activité en tritium	Incertitude (*)	N° IRSN	Activité en tritium	Incertitude (*)
	(Bq/l)	(%)		(Bq/l)	(%)
M70	7,0	34	M42	2,7	87
M61	4,0	58	M43	3,5	67
M18	4,5	52	M13	4,4	52
M28	3,8	62	M73	3,0	98

^(*) Les incertitudes sont calculées avec un facteur d'élargissement k pris égal à 2.

Tab. 8 : Activités significatives mesurées en tritium dans les eaux minérales naturelles

4.2.2 ACTIVITE BETA GLOBALE

Dix-huit eaux minérales naturelles présentent des activités bêta globales supérieures ou égales à 1 Bq/l. Cependant, lorsqu'on calcule l'activité bêta globale résiduelle, c'est-à-dire après soustraction de la contribution du potassium naturel, aucune d'entre elles n'est supérieure à la valeur de 1 Bq/l, comme illustré par la figure 8 :

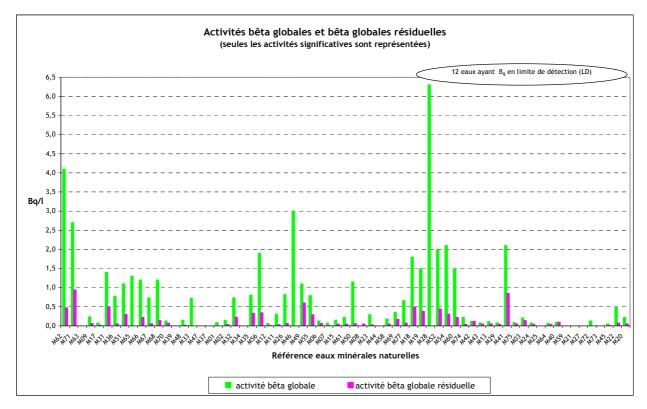


Fig. 8 : Comparaison entre les valeurs des activités bêta globales et bêta globales résiduelles pour les eaux minérales naturelles

La valeur d'activité bêta globale la plus élevée est de 6,3 Bq/l pour l'échantillon d'eau minérale naturelle M28. La teneur en potassium de cette eau étant de 190 mg/l, la valeur d'activité bêta globale résiduelle est estimée à 1,0 Bq/l. Les analyses complémentaires ne sont donc pas nécessaires.

4.2.3 ACTIVITE ALPHA GLOBALE

Vingt eaux minérales naturelles présentent des activités alpha globales supérieures à la valeur de 0,1 Bq/l. Des analyses complémentaires sont nécessaires pour identifier les radionucléides à l'origine de l'activité mesurée. L'activité maximale mesurée est de 1,3 Bq/l pour l'échantillon M71.

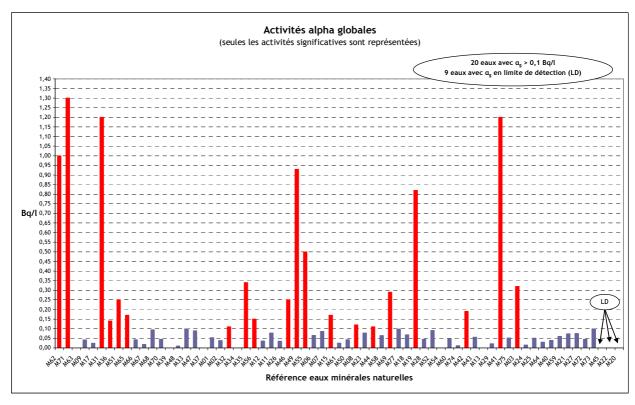


Fig. 9: Activités alpha globales pour les eaux minérales naturelles

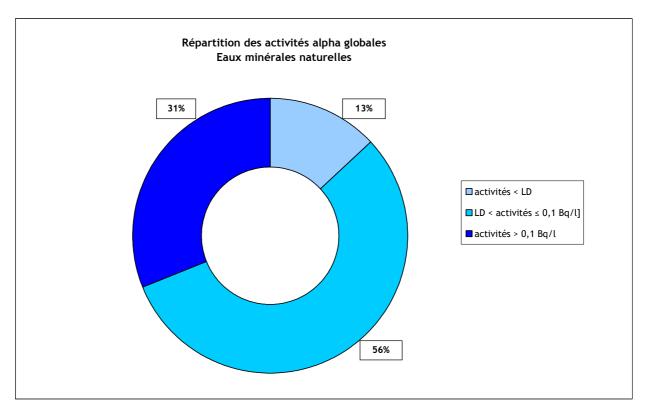


Fig. 10 : Répartition des activités alpha globales pour les eaux minérales naturelles

Quarante-sept eaux minérales naturelles (69% de toutes les eaux minérales naturelles analysées) présentent des activités alpha globales non significatives ou inférieures à la valeur de 0,1 Bq/l. Par rapport à la totalité des valeurs mesurées, 20 eaux pour lesquelles l'activité alpha globale dépasse la valeur de 0,1 Bq/l représentent 31% des échantillons d'eau minérale naturelle analysés.

Parmi les 20 échantillons d'eaux minérales naturelles analysés présentant des activités alpha globales supérieures à 0,1 Bq/l, trois d'entre elles présentent sur leur étiquette une mention indiquant qu'elle conviennent pour l'alimentation des nourrissons ou la préparation des biberons ; il s'agit des eaux référencées M15, M42 et, M03.

Concernant l'eau M03, l'ARS Rhône-Alpes a indiqué à l'IRSN que, suite à la mise en exploitation d'un nouveau forage et à l'obtention en 2012 d'une nouvelle autorisation administrative d'exploiter et de conditionner l'eau minérale naturelle, l'étiquette de la bouteille ne comportait plus la mention « convient pour l'alimentation des nourrissons ».

Au vu des résultats des analyses menées, les deux échantillons d'eaux minérales naturelles référencées M15 et M42 analysés ne respectent pas la limite de qualité de l'activité d'alpha globale fixée par l'arrêté du 14 mars 2007 modifié définissant les conditions permettant de faire figurer la mention « convient pour la préparation des aliments des nourrissons » sur l'étiquetage de la bouteille.

4.2.4 MESURE DE LA CONCENTRATION EN URANIUM

La mesure de la concentration en uranium n'a montré aucune valeur dépassant la valeur guide provisoire de 30 μ g/l fixée par l'OMS. A noter que plus d'un tiers des eaux minérales naturelles (26 eaux soient 39 %) présente des concentrations inférieures à la limite de quantification (0,10 μ g/l).

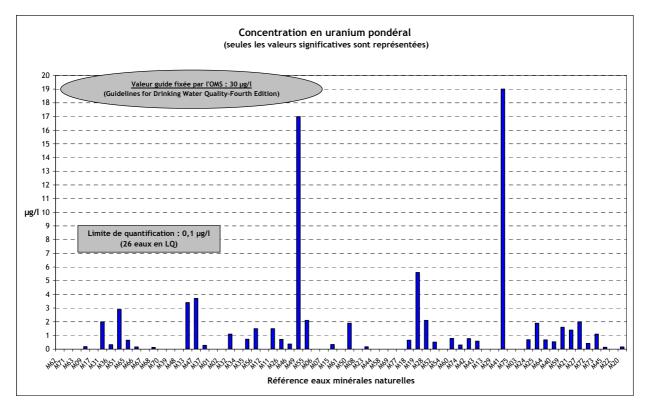


Fig. 11: Représentation graphique de la concentration en uranium des eaux minérales naturelles

Les deux valeurs les plus élevées sont égales à 17 μ g/l et à 19 μ g/l et concernent respectivement les eaux M49 et M41.

La première, M49, est une eau gazeuse et la seconde, M41 ne convient pas aux nourrissons et aux jeunes enfants du fait de sa teneur élevée en fluor, comme mentionné sur l'étiquette.

5 MESURES DE RADON 222

Dans le cadre de cette étude, quelques eaux conditionnées dans des bouteilles en verre ont fait l'objet d'une mesure de radon 222. En effet, le radon étant un gaz volatil, seul un conditionnement hermétique tel que le verre permet de contribuer à son maintien dans l'échantillon d'eau lors des étapes de stockage et de transport.

Les résultats, exprimés à la date de mesure, sont synthétisés dans le tableau 9 :

N°IRSN	Radon 222 Bq/l	Incertitude % (*)
M70	< 3,8	/
M02	< 4,5	/
M55	< 4,8	/
S66	5,9	23
M19	< 3,1	/

^(*) Les incertitudes sont calculées avec un facteur d'élargissement k=2.

Tab. 9 : Résultats des mesures de radon 222

Une valeur significative a été mesurée dans l'eau de source S66. Elle est à mettre en regard de la valeur de référence de la recommandation 2001/928/Euratom fixée à 100 Bq/l pour les eaux potables, valeur reprise dans la directive européenne en cours de publication.

6 RESULTATS DES ANALYSES COMPLEMENTAIRES

Par analogie avec la démarche prévue dans la circulaire DGS du 13 juin 2007 [9], les échantillons d'eaux analysés présentant des activités alpha globale supérieures à 0,1 Bq/l ont fait l'objet d'analyses complémentaires des radionucléides naturels (isotopes du radium, de l'uranium, plomb 210 et polonium 210).

6.1 ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES EAUX FRANÇAISES AYANT NECESSITE DES ANALYSES COMPLEMENTAIRES

Les 13 eaux de source et les 20 eaux minérales naturelles françaises ayant nécessité des analyses complémentaires sont réparties sur le territoire métropolitain. Les départements du Nord, du Haut-Rhin, de la Loire, de l'Ardèche, de l'Hérault et de Loiret se détachent. Ceci s'explique en partie par le nombre important de ressources d'eaux embouteillées exploitées sur ces territoires.

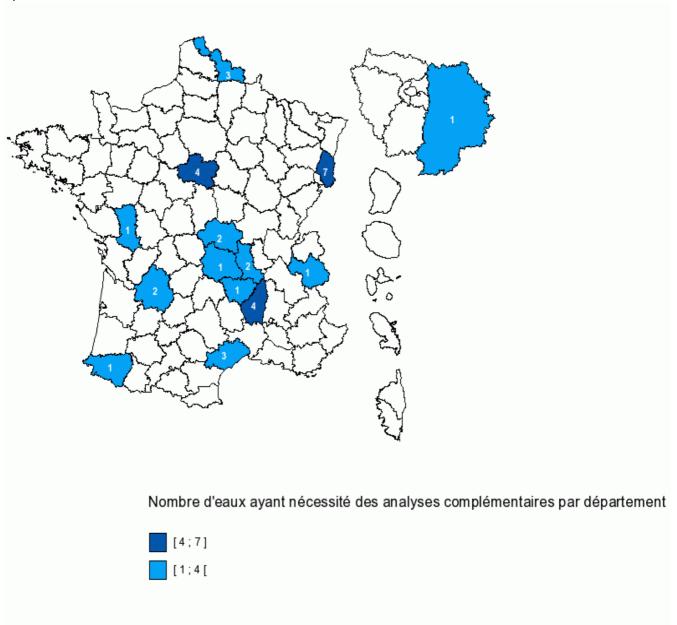


Fig. 12 : Carte d l'origine des eaux de source et des eaux minérales naturelles françaises ayant fait l'objet d'analyses complémentaires (© Groupe ARTICQUE - 2013)

6.2 RESULTATS DES ANALYSES COMPLEMENTAIRES POUR LES EAUX DE SOURCE

Sur les 75 eaux de sources analysées, 13 ont fait l'objet d'analyses complémentaires, suite à un dépassement de la valeur de 0,1 Bq/l pour l'activité alpha globale (Tab. 10). L'eau référencée S81 n'a pas pu être analysée, car elle n'est plus utilisée pour le conditionnement d'eau de source depuis avril 2012.

N° IRSN	Département	n° irsn	Département
S31	24	S09T	68
\$33	24	S51	68
S01	45	S51B	68
S62	45	S51T	68
S62B	45	S16	77
S09	68	S47	79
S09B	68		

Tab.10: Eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

6.2.1 SYNTHESE DES RADIONUCLEIDES MESURES DANS LES EAUX DE SOURCE

La figure 13 illustre la fréquence d'occurrence de la présence d'activité significative des radionucléides mesurés dans les 13 eaux de source analysées.

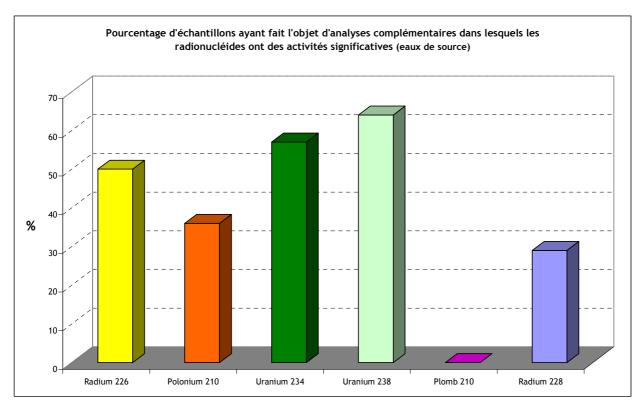


Fig. 13 : Proportion des radionucléides dans les 13 eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

Pour les eaux de source analysées, les isotopes 234 et 238 de l'uranium sont les radionucléides les plus fréquemment rencontrés suivis du radium 226, du polonium 210 et du radium 228. Toutes les activités de radionucléides mesurées sont inférieures aux CDR correspondantes.

6.2.2 ISOTOPES DE L'URANIUM

Dix eaux de source présentent des activités en uranium 234 significatives et 9 présentent des activités significatives en uranium 238. L'activité maximale mesurée est de 0,28 Bq/l en uranium 234 et de 0,072 Bq/l en uranium 238 pour l'eau de source référencée S09B. Toutes ces valeurs sont inférieures aux CDR respectivement de 2,8 Bq/l pour l'uranium 234 et 3,0 Bq/l pour l'uranium 238.

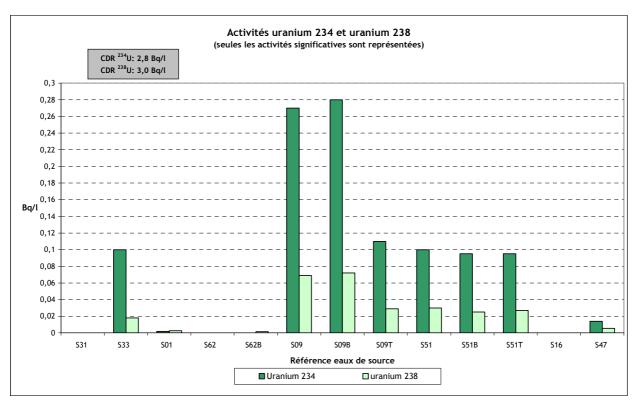


Fig. 14: Activités en uranium 234 et en uranium 238 des eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

Les activités isotopiques de l'uranium naturel dans les eaux montrent que les isotopes 234 et 238 sont rarement en équilibre. On remarque la plupart du temps un déséquilibre entre les deux isotopes en faveur de l'uranium 234. C'est le cas pour la quasi-totalité des eaux de source : lorsque les activités mesurées sont significatives pour les 2 isotopes, le rapport ²³⁴U / ²³⁸U est dans 8 cas sur 9 très supérieur à 1 et de l'ordre de 4.

6.2.3 RADIUM 226

Six eaux de source présentent des activités en radium 226 significatives (Tab. 11). L'activité maximale mesurée est de 0,3 Bq/l pour l'eau de source référencée S01. Toutes ces valeurs sont inférieures à la CDR de 0,5 Bq/l pour le radium 226.

N°IRSN	Radium 226 Bq/l	Incertitude (*) %
S31	0,18	54
S01	0,30	22
S62	0,042	26
S62B	0,046	26
S16	0,031	44
S47	0,036	27

^(*) Les incertitudes sont calculées avec un facteur d'élargissement k=2.

Tab.11: Activités en radium 226 des eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

6.2.4 AUTRES RADIONUCLEIDES RECHERCHES

Les autres radionucléides recherchés dans ces 13 eaux de source sont le polonium 210, le plomb 210 et le radium 228.

Pour le polonium 210, 5 eaux présentent des traces de ce radionucléide à des activités de l'ordre de 0,005 Bq/l. Pour mémoire, la CDR correspondante est égale à 0,11 Bq/l.

Aucune valeur significative en plomb 210 n'a été mesurée dans ces eaux.

Quatre eaux de source présentent des activités significatives en radium 228 dont une à une valeur de 0,13 Bq/l pour l'eau de source S31. La CDR correspondante est égale à 0,2 Bq/l.

Les valeurs mesurées sont reprises dans le tableau 12 :

N°IRSN	Radium 228 Bq/l	Incertitude % (*)
S31	0,13	17
S33	0,059	28
S51T	0,022	54
S16	0,054	28

^(*) Les incertitudes sont calculées avec un facteur d'élargissement k=2.

Tab. 12 : Résultats des mesures de radium 228 des eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

6.3 RESULTATS DES ANALYSES COMPLEMENTAIRES POUR LES EAUX MINERALES NATURELLES

Sur les 67 eaux minérales naturelles analysées, 20 (cf. Tab. 13) ont fait l'objet d'analyses complémentaires, suite à un dépassement de la valeur de 0,1 Bq/l pour l'activité alpha globale.

N°IRSN	Département	N°IRSN	Département
M62	03	M49	42
M71	03	M55	43
M31	07	M15	45
M36	07	M08	59
M51	07	M44	59
M65	07	M69	59
M32	34	M19	63
M35	34	M42	64
M56	34	M41	68
M46	42	M03	73

Tab. 13: Eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

6.3.1 SYNTHESE DES RADIONUCLEIDES MESURES DANS LES EAUX MINERALES NATURELLES

La figure ci-dessous illustre la fréquence d'occurrence de la présence d'activité significative des radionucléides mesurés dans les 20 eaux minérales naturelles analysées :

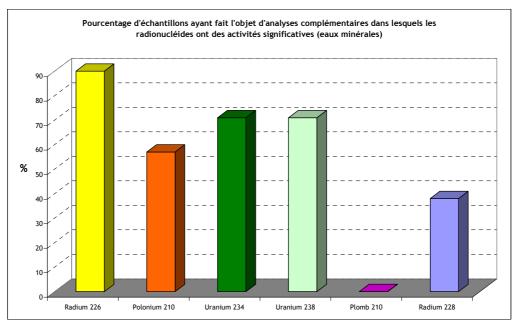


Fig. 15 : Proportion des radionucléides dans les 20 eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

Pour les eaux étudiées, le radium 226 est le radionucléide le plus fréquemment rencontré, suivi des isotopes 234 et 238 de l'uranium puis du polonium 210 et du radium 228.

Pour le radium 226, le polonium 210, le plomb 210 et les isotopes 234 et 238 de l'uranium, toutes les activités de radionucléides mesurées sont inférieures aux CDR correspondantes. En revanche, on relève une eau minérale naturelle avec une activité en radium 228 supérieure à la valeur de la CDR de 0,2 Bq/l: il s'agit de l'eau minérale naturelle M19 pour laquelle la valeur mesurée est de 0,25 Bq/l.

6.3.2 RADIUM 226

L'ensemble de ces 20 eaux minérales naturelles présentent des activités en radium 226 significatives. L'activité maximale mesurée est de 0,45 Bq/l pour l'eau minérale naturelle référencée M31. Toutes ces valeurs sont inférieures à la CDR de 0,5 Bq/l pour le radium 226.

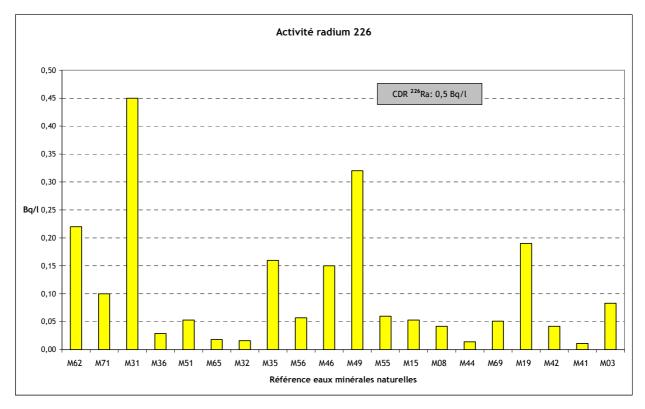


Fig. 16: Activités en radium 226 des eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

6.3.3 ISOTOPES DE L'URANIUM

Quinze eaux minérales naturelles présentent des activités en uranium 234 et 238 significatives. L'activité maximale mesurée est de 1,0 Bq/l en uranium 234 et de 0,23 Bq/l en uranium 238 pour l'eau minérale naturelle M41. Toutes ces valeurs sont inférieures aux CDR respectivement de 2,8 Bq/l pour l'uranium 234 et 3,0 Bq/l pour l'uranium 238.

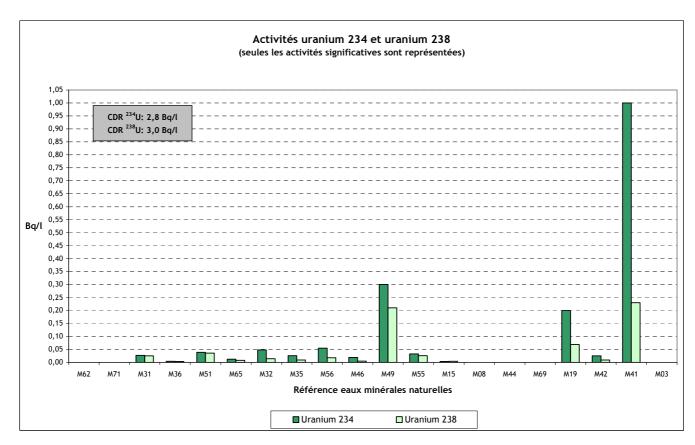


Fig. 17 : Activités en uranium 234 et en uranium 238 des eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

Les activités isotopiques de l'uranium naturel montrent que les isotopes 234 et 238 sont rarement en équilibre. On observe la plupart du temps un déséquilibre entre les deux isotopes en faveur de l'uranium 234. C'est le cas pour la moitié des eaux minérales naturelles : lorsque les activités mesurées sont significatives pour les 2 isotopes, le rapport ²³⁴U / ²³⁸U est dans 10 cas sur 15 très supérieur à 1 et de l'ordre de 2,8. Cette tendance est moins prononcée que celle observée pour les eaux de source.

6.3.4 AUTRES RADIONUCLEIDES RECHERCHES

Les autres radionucléides recherchés dans ces 20 eaux minérales naturelles sont le polonium 210, le plomb 210 et le radium 228.

Pour le polonium 210, 10 eaux présentent des traces de ce radionucléide à des activités de l'ordre de 0,005 Bq/l et 2 eaux présentent des valeurs respectivement de 0,014 Bq/l et 0,025 Bq/l. Pour mémoire, la CDR correspondante est égale à 0,11 Bq/l.

Une valeur significative en plomb 210 a été mesurée dans ces eaux : elle est égale à 0,062 Bq/l pour l'eau référencée M31.

Huit eaux minérales naturelles présentent des activités significatives en radium 228 dont une à la valeur de 0,25 Bq/l, supérieure à la CDR correspondante (0,2 Bq/l). Il s'agit de l'eau référencée M19. Les valeurs mesurées sont reprises dans le tableau 14 :

N°IRSN	Radium 228 Bq/l	Incertitude %
M62	0,15	19
M71	0,046	43
M31	0,122	20
M36	0,043	35
M35	0,039	33
M46	0,17	17
M19	0,25	13
M41	0,19	16

^(*) Les incertitudes sont calculées avec un facteur d'élargissement k=2

Tab. 14 : Résultats des mesures de radium 228 des eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

L'étiquette de l'eau minérale naturelle M19 mentionne qu'elle ne convient pas aux nourrissons et aux jeunes enfants du fait de sa teneur élevée en fluor.

7 CALCUL DE DOSES ET INTERPRETATION DES RESULTATS POUR LES EAUX AYANT FAIT L'OBJET D'ANALYSES COMPLEMENTAIRES

7.1.1 ESTIMATION DES DTI DES EAUX DE SOURCE

Les DTI des 13 eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires, calculées sur la base des résultats obtenus, sont présentées sur la figure 18.

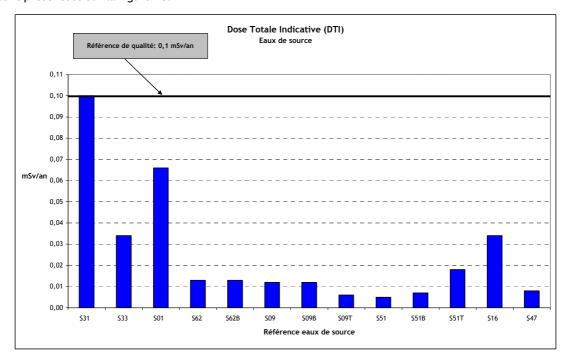


Fig. 18 : DTI obtenues pour les 13 eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

L'eau de source S31 présente la DTI la plus élevée des eaux de source, avec une valeur égale à 0,1 mSv/an. La contribution des différents radionucléides présents dans cette eau à cette valeur de DTI peut être représentée comme suit :

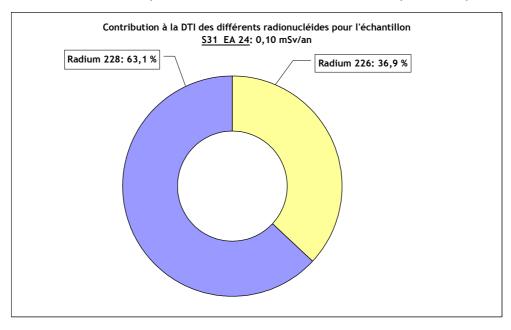


Fig. 19: Représentation graphique de la DTI de l'eau de source S31

La figure 20 met en évidence la contribution des différents radionucléides à la DTI pour toutes les eaux de source ayant fait l'objet d'analyses détaillées :

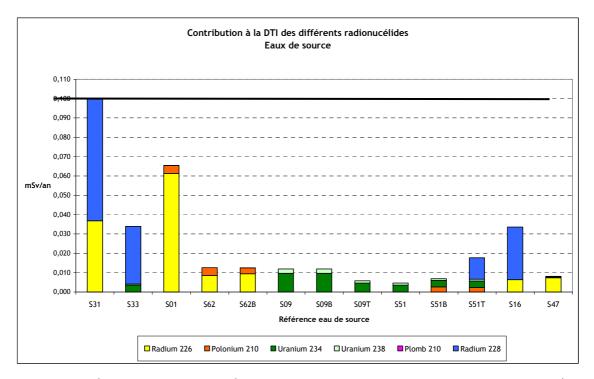


Fig. 20 : contribution à la DTI des divers radionucléides pour les 13 eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

Les analyses complémentaires ont montré que le radium 226 et le radium 228 sont les principaux contributeurs à la DTI.

Parmi les DTI calculées pour les 13 échantillons d'eaux de source ayant fait l'objet d'analyses complémentaires, la valeur la plus élevée est égale à 0,1 mSv/an (échantillon S31), référence de qualité pour la DTI dans les eaux de source.

7.1.2 ESTIMATION DES DTI DES EAUX MINERALES NATURELLES

Les DTI des 20 eaux minérales naturelles, calculées sur la base des résultats obtenus, sont présentées sur la figure 21, où sont symbolisées en rouge les valeurs supérieures à la valeur de 0,1 mSv/an.

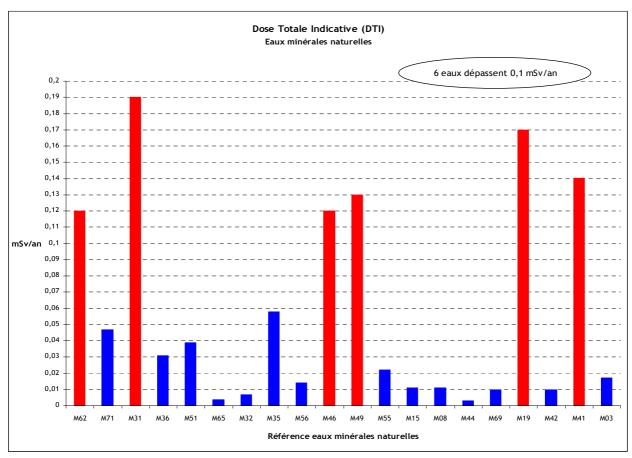


Fig. 21 : DTI obtenues pour les 20 eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

Parmi les 20 eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires, 6 eaux présentent une DTI supérieure à 0,1 mSv/an.

La valeur la plus élevée est de 0,19 mSv/an et concerne la ressource M31. La contribution des différents radionucléides présents dans cette eau peut être représentée comme suit :

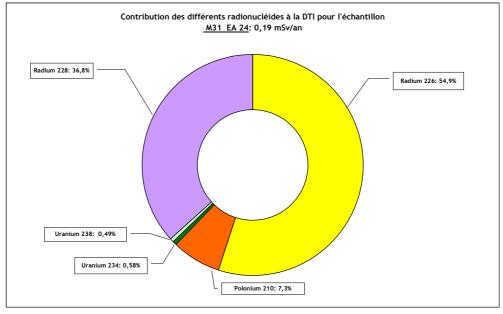


Fig. 22 : Représentation de la DTI pour l'eau minérale naturelle M31

La figure 23 met en évidence la contribution des différents radionucléides à la DTI pour les 20 eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses détaillées :

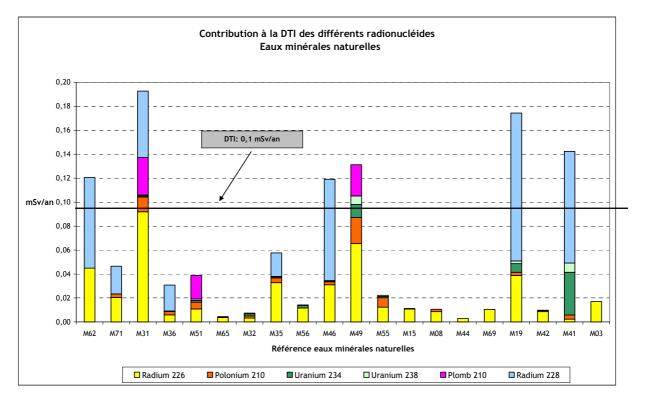


Fig. 23: Contribution à la DTI des divers radionucléides pour les eaux minérales naturelles ayant fait l'objet d'analyses complémentaires

Les analyses complémentaires ont montré que le radium 226 et le radium 228 sont les principaux contributeurs à la DTI.

Sur les 20 DTI calculées, les DTI de 6 eaux minérales naturelles dépassent 0,1 mSv/an, soit 30 % des eaux minérales naturelles ayant nécessité des analyses complémentaires. Rapporté à l'ensemble des prélèvements d'eau minérale naturelle reçus pour analyse, ces échantillons représentent 9 % du nombre total d'échantillons analysés.

La valeur de DTI la plus élevée est de 0,19 mSv/an.

Les 6 eaux possédant une DTI supérieure à 0,1 mSv/an sont référencées : M62, M31, M46, M49, M19, M41.

Néanmoins, aucune eau minérale naturelle conditionnée produite en France ne possède une DTI dépassant 0,3 mSv/an. A noter que dans le cas des eaux destinées à la consommation humaine hors eaux conditionnées, en deçà de cette valeur, la réglementation ne recommande pas nécessairement d'action correctrice, sauf si des solutions simples, techniquement et économiquement raisonnables existent et aucune restriction d'usage n'est conseillée pour les populations sensibles¹⁷.

Les 6 eaux minérales naturelles dont la DTI dépasse 0,1 mSv/an sont toutes des eaux gazeuses, ce qui signifie qu'elles ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation des nourrissons, à l'exception de l'eau M41. Par ailleurs, les eaux M46, M19 et M41 sont déconseillées pour les jeunes enfants du fait de leur teneur élevée en fluor.

-

 $^{^{\}rm 17}$ Circulaire DGS/EA4/2007/232 du 13 juin 2007.

7.1.3 INTERPRETATION

Le scénario de calcul de DTI retenu par l'OMS considère une consommation d'eau de 2 litres par jour pour un adulte.

D'après l'étude individuelle nationale sur les consommation alimentaires (INCA 2¹⁸) réalisée en 2006 et 2007 par l'ANSES, en France, ce scénario est considéré comme conservatif pour l'évaluation des risques sanitaires chroniques étant donné qu'un adulte français consomme en moyenne 1,15 litre d'eau par jour soit 420 litres par an. Parmi les différents types d'eau consommés, les eaux de source représentent en moyenne environ 70 litres par an (soit 0,2 litre par jour) et les eaux minérales naturelles environ 95 litres par an (soit 0,3 litres par jour).

Pour les 6 eaux minérales naturelles présentant des DTI supérieures à 0,1 mSv/an, on peut calculer le volume consommé induisant une dose par ingestion égale à 0,1 mSv/an. Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau 15 :

N° IRSN	DTI calculée pour l'ingestion de 730 litres par an	Volume annuel en litre correspondant à une dose par ingestion de 0,1 mSv/an	Volume quotidien en litre correspondant à une dose par ingestion de 0,1 mSv/an
M62	0,12	608	1,7
M31	0,19	384	1,1
M46	0,12	608	1,7
M49	0,13	562	1,5
M19	0,17	429	1,2
M41	0,14	521	1,4

Tab. 15: Evaluation des consommations d'eau induisant une dose par ingestion de 0,1 mSv/an

Ces volumes peuvent être mis en regard des données de consommation. Il apparaît que pour toutes ces eaux, les volumes d'eau utilisés pour les calculs sont supérieurs à ceux relevés dans les enquêtes de consommation aussi bien pour les eaux de source et que pour les eaux minérales naturelles.

CONCLUSION

La DGS et l'ASN ont confié à l'IRSN la réalisation d'une enquête nationale sur la qualité radiologique des eaux conditionnées (eaux minérales naturelles, eaux de source) produites en France. L'IRSN a ainsi été chargé de :

- la mesure systématique des indicateurs de radioactivité en suivant, par analogie, la démarche analytique préconisée par la circulaire DGS du 13 juin 2007 relative au contrôle et à la gestion du risque sanitaire liés à la présence de radionucléides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles;
- la mesure systématique de la teneur en uranium ;
- la mesure ponctuelle de la teneur en radon-222 dans quelques échantillons conditionnés dans des bouteilles en verre.

¹⁸ T. Cartier et al, *Consommation hydrique en France métropolitaine : résultats issus de l'étude alimentaire INCA2*, Environ Risque Sante - Vol. 11, n°6, novembre-décembre 2012

Ces analyses, réalisées durant l'année 2012 sur des échantillons prélevés la même année, ont porté sur 142 eaux conditionnées. La photographie ainsi réalisée permet de disposer d'un premier aperçu de la situation des eaux produites en France. Il ressort ainsi de cette enquête que :

- toutes les eaux conditionnées analysées présentent une activité volumique en tritium faible, très inférieure à la référence de qualité de 100 Bq/l prévue par la réglementation française pour les eaux destinées à la consommation humaine ;
- toutes les eaux conditionnées analysées présentent une activité bêta globale résiduelle inférieure à la valeur guide de 1 Bg/l prévue par la réglementation française pour les eaux destinées à la consommation humaine.
- 108 des 142 eaux conditionnées analysées (représentant 80 % des eaux de source et 70 % des eaux minérales naturelles) ont une activité alpha globale inférieure ou égale à la valeur guide de 0,1 Bq/l prévue par la réglementation française pour les eaux destinées à la consommation humaine ;
- toutes les eaux conditionnées analysées présentent des concentrations en uranium pondéral inférieures à la valeur guide provisoire de l'OMS fixée à 30 μg/l dans les eaux de boisson. Pour rappel, à ce jour, ni la réglementation européenne ni la réglementation française ne prévoient d'exigences de qualité pour le paramètre uranium;
- le radon 222 n'a été détecté qu'une seule fois parmi les 6 eaux analysées, avec une valeur très inférieure à la valeur paramétrique (100 Bq/l) fixée par la directive européenne relative aux eaux destinées à la consommation humaine, en cours de publication.

S'agissant des trente-trois¹⁹ (33) eaux conditionnées dont l'indicateur d'activité alpha globale dépasse la valeur guide de 0,1 Bq/l prévue par la réglementation nationale pour les eaux destinées à la consommation humaine, des mesures complémentaires et plus précises des radionucléides naturels à l'origine des activités mesurées ont été réalisées afin d'estimer la dose efficace annuelle de radioactivité (DTI) reçue par un adulte sur la base d'une consommation de deux litres par jour de ces eaux. Ainsi, les quantités de radium (isotopes 226 et 228), d'uranium (isotopes 234 et 238), de polonium (isotope 210) et de plomb (isotope 210) ont été déterminées. Les isotopes les plus fréquemment retrouvés ont été l'uranium 234, 238, le radium 226 et, dans une moindre mesure, le radium 228.

La DTI calculée à partir de ces analyses est inférieure ou égale à la référence de qualité définie par la réglementation nationale pour les eaux destinées à la consommation humaine (0,1 mSv/an) pour vingt-sept (27) d'entre-elles. Pour les six (6) autres échantillons, qui sont des eaux minérales naturelles, la DTI calculée est supérieure à 0,1 mSv/an mais toujours inférieure à 0,3 mSv/an. A noter que dans le cas des eaux destinées à la consommation humaine hors eaux conditionnées, en deçà de cette valeur, la réglementation ne recommande pas nécessairement d'action correctrice, sauf si des solutions simples, techniquement et économiquement raisonnables existent et aucune restriction d'usage n'est conseillée pour les populations sensibles (cf. circulaire DGS du 13 juin 2007).

Par ailleurs, bien que la DTI soit inférieure à 0,1 mSv/an, trois eaux analysées dans le cadre de cette étude ne respecteraient pas l'exigence de qualité définie pour l'indicateur de l'activité alpha globale par la réglementation nationale (cf. arrêté du 14 mars 2007 modifié) permettant de faire mention sur l'étiquetage du caractère approprié de l'eau pour l'alimentation du nourrisson.

11

¹⁹ Sur une eau, les analyses complémentaires n'ont pas pu être réalisées suite à l'arrêt de la production en avril 2012.

Ces résultats, et notamment ceux en lien avec l'étiquetage nourrissons, obtenus à partir d'un seul prélèvement pour chaque échantillon d'eau, mériteront d'être confirmés, par des mesures complémentaires, sur une période de temps plus étendue, afin d'étudier l'influence de la fluctuation de la composition en minéraux de certaines ressources. A cet égard, le projet d'arrêté à paraître concernant notamment le contrôle sanitaire des eaux conditionnées homogénéisera au niveau national le suivi de la qualité radiologique de ces eaux.

La photographie ainsi réalisée, à partir d'échantillons prélevés en 2012, montre que la qualité radiologique des eaux conditionnées produites en France est globalement satisfaisante. L'exposition aux rayonnements ionisants apportée par la consommation de ces eaux, du fait de la radioactivité naturelle, est très faible. Le risque pour le consommateur, s'il existe, peut également être considéré comme très faible, si l'on considère les références internationales (OMS).

00000

ANNEXE I: LIMITES DE DETECTION, DOSE EFFICACE ENGAGEE PAR UNITE D'INCORPORATION ET CONCENTRATIONS DERIVEES **DE REFERENCE**

Paramètres	Limites de détection (arrêté ministériel du 17/09/03) ²⁰ (Bq/l)	Doses efficaces engagées par unité d'incorporation (Sv/Bq)	Concentrations dérivées de référence ²¹ (Bq/l)
Activité alpha globale	0,04	-	-
Activité bêta globale	0,4	-	-
Américium (Am) 241	0,06	2,0.10 ⁻⁷	0,7
Carbone (C) 14	20	5,8.10 ⁻¹⁰	240
Césium (Cs) 134	0,5	1,9.10 ⁻⁸	7,2
Césium (Cs) 137	0,5	1,3.10 ⁻⁸	11
Cobalt (Co) 60	0,5	3,4.10 ⁻⁹	40
lode (I) 131	0,5	2,2.10 ⁻⁸	6,2
Plomb (Pb) 210	en cours de définition Valeur IRSN : 0,080	6,9 10 ⁻⁷	0,2
Plutonium (Pu) 238	0,04	2,3.10 ⁻⁷	0,6
Plutonium (Pu) 239	0,04	2,5.10 ⁻⁷	0,6
Plutonium (Pu) 240	0,04	2,5.10 ⁻⁷	0,6
Polonium (Po) 210	en cours de définition Valeur IRSN : 0,010	1,2 10 ⁻⁶	0,11
Radium (Ra) 226	0,04	2,8.10 ⁻⁷	0,5
Radium (Ra) 228	0,08	6,9.10 ⁻⁷	0,2
Strontium (Sr) 90	0,4	2,8.10 ⁻⁸	4,9
Tritium (H)3	10	1,8.10 ⁻¹¹	-
Uranium (U) 234	0,005	4,9.10 ⁻⁸	2,8
Uranium (U) 238	0,005	4,5.10 ⁻⁸	3,0

D'après la norme ISO 11929 Détermination de la limite de détection et du seuil de décision des mesurages de rayonnements ionisants, la limite de détection est définie comme une valeur statistique qui spécifie la valeur minimale du mesurande qui peut être détectée avec une probabilité d'erreur donnée lors de l'utilisation de la procédure de mesurage. Par conséquent, cela permet de décider si une méthode de mesure satisfait aux exigences nécessaires pour atteindre l'objectif du mesurage.

²⁰ Arrêté du 1er septembre 2003 définissant les modalités de calcul des doses efficaces et des doses équivalentes résultant de l'exposition

des personnes aux rayonnements ionisants, tableau 1.1

21 Cette activité serait à l'origine d'une dose de 0,1mSv par an pour un adulte consommant 730 litres dans le cas de la présence exclusive du radionucléide considéré.

ANNEXE II: RESULTATS OBTENUS

Les résultats des analyses systématiques (alpha global, béta global résiduel, tritium) et de la mesure de l'uranium des eaux de sources et des eaux minérales naturelles sont présentés dans les tableaux ci-après par région de production de ces eaux.

Les résultats des analyses complémentaires (recherche des radionucléides naturels), conduites lorsque les résultats des analyses systématiques le requéraient, sont présentés à la suite des analyses systématiques.

Eaux de source: région ALSACE Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S09 EA 68	Ribeauville (Haut-Rhin)	68	Carola nature	0,31	31	0,27	38	7,3	10	0,066	>100	< 6,3	*
S09B EA 68	Ribeauville (Haut-Rhin)	68	Carola finement pétillante	0,32	20	0,30	59	7,2	10	0,099	>100	< 6,3	*
S09T EA 68	Ribeauville (Haut-Rhin)	68	Carola pétillante	0,14	26	0,25	41	7,5	10	0,041	>100	< 6,3	*
S26 EA 68	Metzeral (Haut-Rhin)	68	Metzeral	< 0,012	*	0,040	70	< 1,0	*	0,040	70	< 6,3	*
S51 EA 68	Soultzmatt (Haut-Rhin) nature	68	Lisbeth	0,15	19	0,45	26	14	10	0,059	>100	< 6,4	*
S51B EA 68	Soultzmatt (Haut-Rhin) légèrement pétil	68	Lisbeth	0,15	19	0,51	25	15	10	0,092	>100	< 6,4	*
S51T EA 68	Soultzmatt (Haut-Rhin) pétillante	68	Lisbeth	0,13	20	0,50	25	15	10	0,082	>100	< 6,4	*
S83 EA 68	Metzeral (Haut-Rhin)	68	Valon	0,010	44	0,061	62	< 1,0	*	0,061	62	< 6,3	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S09 EA 68	Ribeauville (Haut-Rhin)	68	Carola nature	0,27	12	0,0032	12	0,069	10	5,6	10
S09B EA 68	Ribeauville (Haut-Rhin)	68	Carola finement pétillante	0,28	12	0,0033	12	0,072	10	5,8	10
S09T EA 68	Ribeauville (Haut-Rhin)	68	Carola pétillante	0,13	12	0,0015	12	0,033	10	2,7	10
S26 EA 68	Metzeral (Haut-Rhin)	68	Metzeral	0,0016	71	0,000063	71	0,0014	70	0,11	69
S51 EA 68	Soultzmatt (Haut-Rhin) nature	68	Lisbeth	0,10	12	0,0014	12	0,030	10	2,4	10
S51B EA 68	Soultzmatt (Haut-Rhin) légèrement pétil	68	Lisbeth	0,095	12	0,0012	12	0,025	10	2,0	10
S51T EA 68	Soultzmatt (Haut-Rhin) pétillante	68	Lisbeth	0,095	12	0,0012	12	0,027	10	2,2	10
S83 EA 68	Metzeral (Haut-Rhin)	68	Valon	0,0030	42	0,00012	42	0,0025	40	0,20	40

Eaux de source: région ALSACE Résultats des analyses complémentaires

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Radium 226 Bq/l	1%	Polonium 210 Bq/l	1%	Plomb 210 Bq/l	1%	Radium 228 Bq/l	1%	DTI mSv/an
S09 EA 68	Ribeauville (Haut-Rhin)	68	Carola nature	< 0,011	*	< 0,0048	*	< 0,053	*	< 0,041	*	0,012
S09B EA 68	Ribeauville (Haut-Rhin)	68	Carola finement pétillante	< 0,016	*	< 0,0030	*	< 0,052	*	< 0,041		0,012
S09T EA 68	Ribeauville (Haut-Rhin)	68	Carola pétillante	< 0,011	*	< 0,0030	*	< 0,054	*	< 0,039		0,006
S51 EA 68	Soultzmatt (Haut-Rhin) nature	68	Lisbeth	< 0,012	*	< 0,0049	*	< 0,045	*	< 0,035	*	0,005
S51B EA 68	Soultzmatt (Haut-Rhin) légèrement pétillante	68	Lisbeth	< 0,014	*	0,0030	77	< 0,046	*	< 0,033	*	0,007
S51T EA 68	Soultzmatt (Haut-Rhin) pétillante	68	Lisbeth	< 0,015	*	0,0026	93	< 0,045	*	0,022	54	0,018

Eaux de source: région AUVERGNE Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	I %	Tritium Bq/l	1%
S54 EA 63	Le Mont Dore (Puy-de-Dôme)	63	Grand Barbier n° 2 et 3	< 0,014	*	< 0,17	*	< 1,0	*	< 0,17	*	< 6,3	*
S59 EA 63	Le Mont Dore (Puy-de-Dôme)	63	La Montille	< 0,016	*	< 0,088	*	< 1,0	*	< 0,088	*	< 6,3	*
S80 EA 63	Laqueuille (Puy-de-Dôme)	63	Les Fraux (f1) et Banne d'Ordanche (f2)	< 0,013	*	0,11	70	3,0	10	0,026	>100	< 6,3	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S54 EA 63	Le Mont Dore (Puy-de-Dôme)	63	Grand Barbier n° 2 et 3	< 0,0025	*	<0,000058	*	< 0,0013	*	<0,10	*
S59 EA 63	Le Mont Dore (Puy-de-Dôme)	63	La Montille	< 0,0025	*	<0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S80 EA 63	Laqueuille (Puy-de-Dôme)	63	Les Fraux (f1) et Banne d'Ordanche (f2)	< 0,0025	*	<0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*

Eaux de source: région AQUITAINE Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S31 EA 24	Saint Martin de Gurcon (Dordogne)	24	Saint Martin	0,72	15	0,48	25	1,9	10	0,43	28	< 6,4	*
S33 EA 24	Saint Martin de Gurcon (Dordogne)	24	Saint Médard plate	0,13	18	0,48	24	1,9	10	0,43	28	< 6,6	*
S77 EA 33	Arcachon (Gironde)	33	Des pins	0,018	62	0,15	30	3,3	10	0,058	79	< 6,5	*
S27 EA 40	Dax (Landes)	40	Pampara	0,049	42	0,12	38	2,9	10	0,039	>100	< 6,4	*
S60 EA 64	Ogeu-les-Bains (Pyrénées- Atlantiques)	64	Source Centrale	0,052	60	0,079	55	1,0	10	0,051	84	< 6,3	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	I %	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S31 EA 24	Saint Martin de Gurcon (Dordogne)	24	Saint Martin	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S33 EA 24	Saint Martin de Gurcon (Dordogne)	24	Saint Médard plate	0,10	10	0,00082	10	0,018	10	1,4	10
S77 EA 33	Arcachon (Gironde)	33	Des pins	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S27 EA 40	Dax (Landes)	40	Pampara	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S60 EA 64	Ogeu-les-Bains (Pyrénées- Atlantiques)	64	Source Centrale	0,010	42	0,00026	42	0,0056	40	0,45	40

Eaux de source: région AQUITAINE Résultats des analyses complémentaires Lieu Radium 226 Polonium 210 Plomb 210 Radium 228 DTI 1% **I**% 1% 1% N°IRSN Dpt Source exploitation Bq/l Bq/l mSv/an Bq/l Bq/l 0,100 S31 EA 24 Saint Martin de Gurcon (Dordogne) 24 Saint Martin 0,18 54 < 0,0041 < 0,045 0,13 Saint Médard 28 S33 EA 24 Saint Martin de Gurcon (Dordogne) < 0,025 < 0,0046 < 0,044 0,059 0,034 plate

Eaux de source: région BRETAGNE Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S69 EA 22	Plancoët (Côtes-d'Armor)	22	Saint Alix	< 0,0083	*	0,15	31	4,5	10	0,024	>100	< 6,5	*
S24 EA 29	Saint Goazec (Finistère)	29	Isabelle	0,063	37	0,062	53	< 1,0	*	0,062	53	< 6,5	*
S39 EA 29	Commana (Finistère)	29	Des montagnes d'Arrée	0,022	27	0,075	46	< 1,0	*	0,075	46	< 6,5	
S07 EA 35	Paimpont (Ille-et-Vilaine)	35	Veneur	< 0,0068	*	0,057	63	< 1,0	*	0,057	63	< 6,3	*
S13 EA 35	Paimpont (Ille-et-Vilaine)	35	Feunten ar coat	< 0,018	*	0,057	71	< 1,0	*	0,057	71	< 6,8	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S69 EA 22	Plancoët (Côtes-d'Armor)	22	Saint Alix	< 0,0025	*	0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S24 EA 29	Saint Goazec (Finistère)	29	Isabelle	< 0,0025	*	0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S39 EA 29	Commana (Finistère)	29	Des montagnes d'Arrée	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S07 EA 35	Paimpont (Ille-et-Vilaine)	35	Veneur	< 0,0026	*	< 0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S13 EA 35	Paimpont (Ille-et-Vilaine)	35	Feunten ar coat	< 0,0026	*	< 0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*

Eaux de source: région CENTRE Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S01 EA 45	Chambon la Foret (Loiret)	45	Elena	1,0	15	0,46	26	2,3	10	0,40	30	< 6,5	*
S15 EA 45	Saint Cyr en Val plate (Loiret)	45	Celine	0,053	62	0,18	32	3,5	10	0,082	72	< 6,5	*
S15B EA 45	Saint Cyr en Val gazeuse (Loiret)	45	Celine	0,065	22	0,13	38	3,4	10	0,035	>100	< 6,5	*
S53 EA 45	Saint Martin d'Abbat (Loiret)	45	Les Chesneaux	0,086	19	0,095	47	2,3	10	0,031	>100	< 6,4	*
S62 EA 45	Saint Martin d'Abbat plate (Loiret)	45	Saint Benoit	0,14	17	0,16	55	3,4	10	0,065	>100	< 6,3	*
S62B EA 45	Saint Martin d'Abbat gazeuse(Loiret)	45	Saint Benoit	0,13	23	0,17	33	3,4	10	0,075	76	< 6,4	*
S81 EA 45	Donnery (Loiret)	45	Source des Ormes	0,26	17	0,24	56	2,7	10	0,17	79	< 7,0	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	I %	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	I %	Uranium pondéral µg/l	1%
S01 EA 45	Chambon la Foret (Loiret)	45	Elena	0,0018	70	0,000080	71	0,0026	70	0,14	70
S15 EA 45	Saint Cyr en Val plate (Loiret)	45	Celine	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S15B EA 45	Saint Cyr en Val gazeuse (Loiret)	45	Celine	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S53 EA 45	Saint Martin d'Abbat (Loiret)	45	Les Chesneaux	0,032	12	0,0028	12	0,061	10	4,9	10
S62 EA 45	Saint Martin d'Abbat plate (Loiret)	45	Saint Benoit	< 0,0025	*	< 0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S62B EA 45	Saint Martin d'Abbat gazeuse(Loiret)	45	Saint Benoit	< 0,0026	*	0,000060	70	0,0014	70	0,11	67
S81 EA 45	Donnery (Loiret)	45	Source des Ormes	0,0066	12	0,00085	12	0,018	10	1,5	10

Eaux de source: région CENTRE Résultats des analyses complémentaires Radium 226 Lieu Polonium 210 Plomb 210 Radium 228 DTI **N°IRSN** Dpt Source Bq/l exploitation Bq/l Bq/l Bq/l mSv/an S01 EA 45 Chambon la Foret (Loiret) 0,30 22 0,0046 < 0,043 < 0,029 0,066 45 Elena S62 EA 45 Saint Martin d'Abbat plate (Loiret) 45 Saint Benoit 0,042 26 0,0045 < 0,045 < 0,033 0,013 26 0,0035 < 0,050 < 0,038 0,013 S62B EA 45 Saint Martin d'Abbat gazeuse (Loiret) Saint Benoit 0,046 68 45 S81 EA 45 Arrêt de la production en avril 2012 (pas d'analyses complémentaires réalisées) Donnery (Loiret) 45 Source des Ormes

	Résul		aux de source des analyses :	•					iun	า			
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S14 EA 08	Jandun (Ardennes)	8	Aurele	0,020	90	0,051	53	1,5	10	0,009	>100	< 6,3	*
S28 EA 08	Jandun (Ardennes)	8	Romy	0,014	69	0,067	64	1,5	10	0,025	>100	< 6,3	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S14 EA 08	Jandun (Ardennes)	8	Aurele	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S28 EA 08	Jandun (Ardennes)	8	Romy	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*

	Résul	tats o	Eaux de des analyses sy	source: ré stématique	_		ure	s d'uraniu	m				
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	I%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S70 EA 2A	Grosseto-Prugna (Corse du sud)	2A	Saint Georges	0,055	36	0,085	42	1,2	10	0,052	69	< 6,4	*
S84 EA 2B	Zilia (Haute-Corse)	2B	Zilia	0,071	31	0,13	33	1,2	10	0,097	46	< 6,2	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	I %	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S70 EA 2A	Grosseto-Prugna (Corse du sud)	2A	Saint Georges	0,020	12	0,00079	12	0,018	10	1,4	10
S84 EA 2B	Zilia (Haute-Corse)	2B	Zilia	0,021	24	0,00050	24	0,011	20	0,89	20

Eaux de source: région ILE DE FRANCE
Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uraniun

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S16 EA 77	Chelles (Seine-et-Marne)	77	Chantereine	0,15	28	0,15	39	1,7	10	0,10	57	< 6,4	*
S03 EA 78	Saint Lambert des bois (Yvelines)	78	Des hêtres (forage albien)	0,054	23	0,42	25	12	10	0,085	>100	< 6,4	*
S38 EA 78	Saint Lambert des bois (Yvelines)	78	Saint Lambert	0,027	32	0,088	48	< 1,0	10	0,088	48	< 6,4	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S16 EA 77	Chelles (Seine-et-Marne)	77	Chantereine	< 0,00026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S03 EA 78	Saint Lambert des bois (Yvelines)	78	Des hêtres (forage albien)	< 0,00026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S38 EA 78	Saint Lambert des bois (Yvelines)	78	Saint Lambert	0,0057	42	0,00022	42	0,0048	40	0,38	40

			Eaux de sour ésultats des	•								
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Radium 226 Bq/l	1%	Polonium 210 Bq/l	1%	Plomb 210 Bq/l	I %	Radium 228 Bq/l	1%	DTI mSv/an
S16 EA 77	Chelles (Seine-et-Marne)	77	Chantereine	0,031	44	< 0,0045	*	< 0,044	*	0,054	28	0,034

			Eaux de sour	ce: région	HA	UTE NORM	AN	DIE					
	Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium												
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S64 EA 27	Pont Saint Pierre (Eure)	27	Lilas	< 0,018	*	0,064	51	< 1,0	*	0,064	51	< 6,4	*
S65 EA 27	Pont Saint Pierre (Eure)	27	Emma	0,033	38	0,48	23	14	10	0,089	>100	< 6,5	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S64 EA 27	Pont Saint Pierre (Eure)	27	Lilas	0,0044	42	0,00015	42	0,0033	40	0,27	40
S65 EA 27	Pont Saint Pierre (Eure)	27	Emma	< 0,0025	*	< 0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*

Eaux de source: région LANGUEDOC ROUSSILLON Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium Activité bêta Activité alpha Activité bêta Lieu Potassium globale Tritium 1% 1% N°IRSN Dpt Source globale 1% globale 1% exploitation résiduelle mg/l Bq/l Bq/l Bq/l Bq/l Semillante forage n° 2 Toulouges (Pyrénées-Orientales) S71 EA 66 66 0,028 30 < 0,092 < 1,0 < 0,092 < 6,3 plate Semillante forage n° 2 66 39 S72 EA 66 Toulouges (Pyrénées-Orientales) 0,032 < 0,098 < 1,0 < 0,098 < 6,6 gazeuse

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S71 EA 66	Toulouges (Pyrénées-Orientales)	66	Semillante forage n° 2 plate	0,023	24	0,00043	21	0,0093	20	0,75	20
S72 EA 66	Toulouges (Pyrénées-Orientales)	66	Semillante forage n° 2 gazeuse	0,024	24	0,00045	21	0,0097	20	0,78	20

	Ro	ésul	tats des a	Eaux de sou analyses syst		e: région LIM atiques et de			ıra	nium			
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S20 EA 19	Treignac (Corrèze)	19	Maurange 2	0,088	18	0,22	27	< 1,0	*	0,22	27	< 6,5	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S20 EA 19	Treignac (Corrèze)	19	Maurange 2	< 0,0026	*	0,000075	71	0,0016	70	0,13	69

Eaux de source: région MIDI PYRÉNÉES Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	Ι%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S61 EA 31	Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne)	31	Estivèle	< 0,011	*	0,039	75	< 1,0	*	0,039	75	< 6,4	*
S66 EA 46	Lacapelle-Marival (Lot)	46	Bois Bordet	0,051	45	0,17	30	4,0	10	0,058	90	< 6,4	*
S41 EA 81	Castelnau-de-Brassac (Tarn)	81	Fontaine de la reine pétillante	0,012	63	< 0,080	*	< 1,0	*	< 0,080	*	< 6,4	*
S44 EA 81	Castelnau-de-Brassac (Tarn)	81	Fontaine de la reine	0,013	40	0,060	53	< 1,0	*	0,060	53	< 6,4	*
S48 EA 81	Castelnau-de-Brassac (Tarn)	81	La tarnaise	0,014	47	< 0,088	*	< 1,0	*	< 0,088	*	< 6,4	*
S68 EA 81	Lacaune (Tarn)	81	Rosée de la reine	0,015	67	0,070	48	< 1,0	*	0,070	48	< 6,4	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	I %	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S61 EA 31	Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne)	31	Estivèle	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S66 EA 46	Lacapelle-Marival (Lot)	46	Bois Bordet	< 0,0025	*	< 0,000058	*	< 0,0012	*	< 0,10	*
S41 EA 81	Castelnau-de-Brassac (Tarn)	81	Fontaine de la reine pétillante	0,0018	71	0,000056	70	0,0013	70	0,10	70
S44 EA 81	Castelnau-de-Brassac (Tarn)	81	Fontaine de la reine	< 0,0025	*	< 0,000058	*	< 0,0012	*	< 0,10	*
S48 EA 81	Castelnau-de-Brassac (Tarn)	81	La tarnaise	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S68 EA 81	Lacaune (Tarn)	81	Rosée de la reine	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*

Eaux de source: région NORD PAS-DE-CALAIS Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S25 EA 59	Cappelle-en-Pévèle (Nord)	59	Louise	0,076	21	0,67	23	19	10	0,14	>100	< 6,5	*
S25B EA 59	Cappelle-en-Pévèle (Nord)	59	Louise gazeuse	0,086	22	0,48	25	13	10	0,12	>100	< 6,3	*
S29 EA 59	Busigny (Nord)	59	Saint Jean-Baptiste	0,015	37	0,073	46	2,1	10	0,014	>100	< 6,5	*
S30 EA 59	Pérenchies (Nord)	59	Saint Leger	C	est ı	une eau minérale	e nat	urelle enregistré	e so	us N°IRSN M77	EA 59		
S37 EA 59	Pérenchies (Nord)	59	Sainte Sophie	0,10	33	0,69	28	19	10	0,16	>100	< 6,3	*
S52 EA 59	Saint-Amand-les-Eaux (Nord)	59	Oiselle	0,082	59	0,59	29	19	10	0,060	>100	< 6,3	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S25 EA 59	Cappelle-en-Pévèle (Nord)	59	Louise	< 0,0025	*	0,000060	*	< 0,0012	*	< 0,10	*
S25B EA 59	Cappelle-en-Pévèle (Nord)	59	Louise gazeuse	< 0,0025	*	0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S29 EA 59	Busigny (Nord)	59	Saint Jean-Baptiste	0,0087	24	0,00030	21	0,0066	20	0,53	20
S30 EA 59	Perenchies (Nord)	59	Saint Leger	c'est une	eau	minérale nature	lle e	nregistrée sous N	l° IRS	N M77 EA 59	
S37 EA 59	Perenchies (Nord)	59	Sainte Sophie	< 0,0025	*	<0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S52 EA 59	Saint-Amand-les-Eaux (Nord)	59	Oiselle	< 0,0025	*	<0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*

Eaux de source: région PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	I %	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	Ι%	Tritium Bq/l	1%
S67 EA 05	Chorges (Hautes Alpes)	5	Roche des Ecrins	< 0,015	*	< 0,098	*	< 1,0	*	< 0,098	*	< 6,3	*
S19 EA 83	Signes (Var)	83	Beaupré	0,027	28	< 0,074	*	< 1,0	*	< 0,074	*	< 6,9	*
S35 EA 84	Cairanne (Vaucluse)	84	Sainte-Cecile	0,019	66	0,043	74	1,3	10	0,007	>100	< 6,4	*
S76 EA 84	Châteauneuf-de-Gadagne (Vaucluse)	84	Des oliviers	0,052	28	< 0,21	*	1,8	10	< 0,21	*	< 6,2	*
S79 EA 84	Cairanne (Vaucluse)	84	Floralies	0,026	49	0,060	70	1,4	10	0,021	>100	< 6,3	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	l%	Uranium pondéral µg/l	1%
S67 EA 05	Chorges (Hautes Alpes)	5	Roche des Ecrins	0,0040	71	0,000090	70	0,0021	70	0,17	70
S19 EA 83	Signes (Var)	83	Beaupré	0,0093	24	0,00031	24	0,0067	20	0,54	20
S35 EA 84	Cairanne (Vaucluse)	84	Sainte-Cecile	0,0098	42	0,00025	42	0,0053	40	0,43	40
S76 EA 84	Châteauneuf-de-Gadagne (Vaucluse)	84	Des oliviers	0,030	12	0,0011	12	0,025	10	2,0	10
S79 EA 84	Cairanne (Vaucluse)	84	Floralies	0,022	24	0,00056	24	0,012	20	0,98	20

Eaux de source : région PAYS DE LA LOIRE Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium Activité alpha Activité bêta Bêta global Lieu Potassium Tritium **I**% 1% résiduelle Dpt globale 1% globale **N°IRSN** Source exploitation mg/l Bq/l Bq/l Bq/l Bq/l < 0,097 10 < 0,097 S21 EA 44 Guenrouet (Loire-Atlantique) Eleonore 0,024 1,0 < 6,5 S34 EA 44 Guenrouet (Loire-Atlantique) 0,022 36 0,058 66 1,0 10 0,030 < 6,5 44 Sainte Aude >100 67 48 S17 EA 72 Ardenay sur Merize (Sarthe) 72 0,037 0,070 1,3 10 0,034 100 Roxane < 6,4

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	I %	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S21 EA 44	Guenrouet (Loire-Atlantique)	44	Eleonore	0,0070	24	0,00033	24	0,0072	20	0,58	20
S34 EA 44	Guenrouet (Loire-Atlantique)	44	Sainte Aude	0,0074	24	0,00033	24	0,0072	20	0,59	20
S17 EA 72	Ardenay sur Merize (Sarthe)	72	Roxane	0,0076	24	0,00030	24	0,0066	20	0,53	20

	Résult	tats c			•	gion PICAR les et des r			aniu	ım			
N°IRSN	Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium N°IRSN Lieu exploitation Dpt Source Source Globale globale globale Bq/l Bq/l Activité bêta globale Bq/l Bq/l Activité bêta globale mg/l Bq/l Potassium mg/l Bq/l Potassium mg/l Bq/l Bq/l Bq/l												
S12 EA 60	Bulles (Oise)	60	Saine Fontaine	0,025	31	< 0,14	*	2,0	10	< 0,14	*	< 6,4	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S12 EA 60	Bulles (Oise)	60	Saine Fontaine	0,0067	24	0,00022	24	0,0047	20	0,38	20

Eaux de source: région POITOU-CHARENTES
Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

			,	, ,									
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	l %	Tritium Bq/l	1%
S45 EA 16	Voeuil et Giget (Charente)	16	Fontaine Jolival	0,058	21	0,18	41	4,1	10	0,066	>100	< 6,3	*
S43 EA 79	Prahecq (Deux-Sèvres)	79	Belle croix	0,066	32	0,094	47	2,2	10	0,033	>100	< 6,4	*
S47 EA 79	Prahecq (Deux-Sèvres)	79	IDREL	0,11	21	0,37	27	10	10	0,091	>100	< 6,4	*
S78 EA 79	Prahecq (Deux-Sèvres)	79	Plaine du Frene	0,097	31	0,17	46	6,0	10	0,003	>100	< 6,3	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S45 EA 16	Voeuil et Giget (Charente)	16	Fontaine Jolival	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S43 EA 79	Prahecq (Deux-Sèvres)	79	Belle croix	0,0089	42	0,00013	42	0,0028	40	0,23	40
S47 EA 79	Prahecq (Deux-Sèvres)	79	IDREL	0,014	42	0,00026	42	0,0056	40	0,45	40
S78 EA 79	Prahecq (Deux-Sèvres)	79	Plaine du Frene	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*

			aux de sour Résultats de	•								
N°IRSN	Lieu Radium 226 Polonium 210 Plomb 210 Radium 228 DTI											
S47 EA 79	7 EA 79 Prahecq (Deux-Sèvres) 79 IDREL 0,036 27 < 0,0039 * < 0,054 * < 0,041 * 0,008											

Eaux de source: RHÔNE-ALPES Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium Activité bêta Activité alpha Activité bêta Lieu Potassium globale Tritium 1% N°IRSN Dpt globale globale **l**% 1% Source résiduelle exploitation mg/l Bq/l Bq/l Bq/l Bq/l S18 EA 01 < 0,013 0,037 66 Les Neyrolles (Ain) 1 La Dove < 1,0 0,037 < 6,3 7 65 10 >100 S63 EA 07 Arcens (Ardèche) Perline < 0,0066 0,065 1,3 0,029 < 5,4 10 S82 EA 38 Le perier (Isère) 38 0,031 41 0,070 74 1,0 0,042 >100 < 6,3 Valecrin S02 EA 73 Grésy-sur-Aix (Savoie) 73 0,018 90 0,086 49 2,4 10 0,019 >100 < 6,4 Source des Fées

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S18 EA 01	Les Neyrolles (Ain)	1	La Doye	0,0026	71	0,00011	70	0,0024	70	0,19	70
S63 EA 07	Arcens (Ardèche)	7	Perline	< 0,0025	*	< 0,000060	*	< 0,0012	*	< 0,10	*
S82 EA 38	Le perier (Isère)	38	Valecrin	0,022	12	0,00094	12	0,020	10	1,6	10
S02 EA 73	Grésy-sur-Aix (Savoie)	73	Source des Fées	0,0074	24	0,00030	21	0,0066	20	0,54	20

Eaux de source: DROM-COM Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
S58 EA971	Saint Claude (Guadeloupe)	971	Roudelette	< 0,0060	*	< 0,087	*	< 1,0	*	< 0,087	*	< 6,3	*
S10 EA972	Morne Rouge (Martinique)	972	Mont Beni	< 0,0065	*	0,053	69	1,2	10	0,020	>100	< 6,4	*
S49 EA972	Morne Rouge (Martinique)	972	Lafort	< 0,0072	*	< 0,084	*	1,7	10	< 0,084	*	< 6,5	*
S86 EA972	Fort de France (Martinique)	972	Mabelo	< 0,077	*	0,21	29	6,7	10	0,023	>100	< 6,3	*
S05 EA974	Saint-Philippe (la Réunion)	974	Basse Vallée	< 0,0097	*	0,21	30	5,9	10	0,045	>100	< 6,4	*
S06 EA974	La Possession (la Réunion)	974	Blanche	< 0,016	*	0,054	68	1,7	10	0,007	>100	< 6,4	*
S42 EA974	La Possession (la Réunion)	974	Denise	< 0,015	*	0,10	47	1,4	10	0,061	77	< 6,4	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
S58 EA971	Saint Claude (Guadeloupe)	971	Roudelette	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S10 EA972	Morne Rouge (Martinique)	972	Mont Beni	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S49 EA972	Morne Rouge (Martinique)	972	Lafort	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S86 EA972	Fort de France (Martinique)	972	Mabelo	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
S05 EA974	Saint-Philippe (la Réunion)	974	Basse Vallée	< 0,0025	*	<0,000058	*	<0,0012	*	< 0,10	*
S06 EA974	La Possession (la Réunion)	974	Blanche	0,0044	42	0,00011	40	0,0026	40	0,21	40
S42 EA974	La Possession (la Réunion)	974	Denise	0,0037	42	0,00010	40	0,0025	40	0,20	40

Résultats		les nature Systématiq	•		iun	n
Lieu		Activité alpha	Activité bêta	Potassium		Activité bêt

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
M13 EA 67	Niederbronn-les-Bains (Bas-Rhin)	67	La Liese	< 0,0090	*	0,11	48	2,0	10	0,054	99	4,4	52
M29 EA 68	Wattwiller (Haut-Rhin)	68	Jouvence	0,022	62	0,080	75	1,4	10	0,041	>100	< 5,2	*
M41 EA 68	Soultzmatt (Haut-Rhin)	68	Nessel	1,2	16	2,1	24	45	10	0,85	62	< 5,2	*
M75 EA 68	Wattwiller (Haut-Rhin)	68	Artésia	0,052	22	0,086	48	1,2	10	0,053	77	< 5,2	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
M13 EA 67	Niederbronn-les-Bains (Bas-Rhin)	67	La Liese	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M29 EA 68	Wattwiller (Haut-Rhin)	68	Jouvence	< 0,0026	*	< 0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M41 EA 68	Soultzmatt (Haut-Rhin)	68	Nessel	1,0	12	0,011	12	0,23	10	19	10
M75 EA 68	Wattwiller (Haut-Rhin)	68	Artésia	< 0,0026	*	< 0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*

	Eaux minérales naturelles: région ALSACE Résultats des analyses complémentaires												
N°IRSN	Lieu Padium 226 Polonium 210 Plomb 210 Padium DTI												
M41 EA 68	M41 EA 68 Soultzmatt (Haut-Rhin) 68 Nessel 0,011 70 0,0040 59 < 0,084												

Eaux minérales naturelles: région AQUITAINE
Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

			, ,										
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Triti um Bq/l	1%
M01 EA 33	Arcachon (Gironde)	33	Saint-Anne	0,053	23	0,087	51	3,7	10	< 1,0	*	< 5,1	*
M02 EA 33	Arcachon (Gironde)	33	Saint-Anne	0,038	34	0,14	36	3,7	10	0,037	>100	< 5,1	*
M12 EA 40	Dax (Landes)	40	Biovive	0,036	25	0,061	63	2,0	10	0,005	>100	< 4,9	*
M42 EA 64	Ogeu les Bains (Pyrénées- Atlantiques)	64	Roy	0,19	17	0,12	68	< 1,0	*	0,12	68	2,7	87
M43 EA 64	Ogeu-les-Bains (Pyrénées- Atlantiques)	64	Gazeuse n°1	0,056	23	0,079	72	1,0	10	0,051	>100	3,5	67

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
M01 EA 33	Arcachon (Gironde)	33	Saint-Anne	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M02 EA 33	Arcachon (Gironde)	33	Saint-Anne	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M12 EA 40	Dax (Landes)	40	Biovive	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M42 EA 64	Ogeu les Bains (Pyrénées- Atlantiques)	64	Roy	0,025	24	0,00043	21	0,0095	20	0,77	20
M43 EA 64	Ogeu-les-Bains (Pyrénées- Atlantiques)	64	Gazeuse n°1	0,014	24	0,00033	24	0,0072	20	0,58	20

	Eaux minérales naturelles: région AQUITAINE Résultats des analyses complémentaires													
Lieu Radium 226 Polonium 210 Plomb 210 Radium 228												DTI mSv/ an		
M42 EA 64	Ogeu les Bains (Pyrénées- Atlantiques)	64	Roy	0,042	40	< 0,0038	*	< 0,053	*	< 0,040	*	0,010		

Eaux minérales naturelles: région AUVERGNE Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
M62 EA 03	Saint-Yorre (Allier)	3	Royale	1,0	20	4,1	25	130	10	0,47	>100	< 5,1	*
M71 EA 03	Vichy (Allier)	3	Célestins	1,3	18	2,7	25	63	10	0,94	76	< 5,1	*
M55 EA 43	Saint Géron (Haute-Loire)	43	Gallo romaine	0,50	17	0,79	27	18	10	0,29	75	< 5,0	*
M18 EA 63	Châteauneuf-les-Bains (Puy-de-Dôme)	63	Castel Rocher	0,068	64	1,8	29	47	10	0,49	>100	4,5	52
M19 EA 63	Châteldon (Puy-de-Dôme)	63	Sergentale	0,82	17	1,5	25	40	10	0,38	>100	< 4,9	*
M28 EA 63	Le Breuil-sur-Couze (Puy-de-Dôme)	63	Marie-Christine-Nord	0,045	39	6,3	23	190	10	< 1,0	*	3,8	62
M52 EA 63	Beauregard Vendon (Puy-de-Dôme)	63	Des Romains	0,091	47	2,0	28	56	10	0,44	>100	< 5,4	*
M54 EA 63	Saint-Diéry (Puy-de-Dôme)	63	Renlaigue	< 0,040	*	2,1	24	64	10	0,31	>100	< 5,0	*
M60 EA 63	Saint-Maurice-ès-Allier (Puy-de-Dôme)	63	La Chapelle	0,049	45	1,5	23	46	10	0,22	>100	< 5,0	*
M74 EA 63	Volvic (Puy-de-Dôme)	63	Clairvic	0,012	47	0,22	30	6,5	10	0,039	>100	< 5,8	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
M62 EA 03	Saint-Yorre (Allier)	3	Royale	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M71 EA 03	Vichy (Allier)	3	Célestins	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M55 EA 43	Saint Géron (Haute-Loire)	43	Gallo romaine	0,033	12	0,0012	12	0,026	10	2,1	10
M18 EA 63	Châteauneuf-les-Bains (Puy-de-Dôme)	63	Castel Rocher	0,014	24	0,00037	24	0,0080	20	0,65	20
M19 EA 63	Châteldon (Puy-de-Dôme)	63	Sergentale	0,20	12	0,0032	12	0,069	10	5,6	10
M28 EA 63	Le Breuil-sur-Couze (Puy-de-Dôme)	63	Marie-Christine-Nord	0,074	12	0,0012	12	0,026	10	2,1	10
M52 EA 63	Beauregard Vendon (Puy-de-Dôme)	63	Des Romains	0,019	24	0,00029	24	0,0063	20	0,51	20
M54 EA 63	Saint-Diéry (Puy-de-Dôme)	63	Renlaigue	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0012	*	< 0,10	*
M60 EA 63	Saint-Maurice-ès-Allier (Puy-de-Dôme)	63	La Chapelle	0,012	24	0,00045	24	0,0098	20	0,79	20
M74 EA 63	Volvic (Puy-de-Dôme)	63	Clairvic	0,0048	42	0,00018	42	0,0039	40	0,31	40

Eaux minérales naturelles: région AUVERGNE Résultats des analyses complémentaires

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Radium 226 Bq/l	I %	Polonium 210 Bq/l	1%	Plomb 210 Bq/l	1%	Radium 228 Bq/l	I %	DTI mSv/an
M62 EA 03	Saint-Yorre (Allier)	3	Royale	0,22	22	< 0,0035	*	< 0,097	*	0,15	19	0,12
M71 EA 03	Vichy (Allier)	3	Célestins	0,10	24	0,0034	76	< 0,088	*	0,046	43	0,047
M55 EA 43	Saint Géron (Haute-Loire)	43	Gallo romaine	0,060	72	0,0090	48	< 0,044	*	< 0,030	*	0,022
M19 EA 63	Châteldon (Puy-de-Dôme)	63	Sergentale	0,19	22	0,0029	99	< 0,096	*	0,25	13	0,17

			minérales analyses sy			-			um				
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
M48 EA 22	Plancoët (Côte-d'Armor)	22	Sassay	0,0094	57	0,15	33	4,8	10	0,016	>100	< 5,1	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	I %	Uranium pondéral µg/l	1%	
M48 EA 22	Plancoët (Côte-d'Armor)	22	Sassay	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*	

Eaux minérales naturelles: région CENTRE Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
M06 EA 45	Chambon-la-Forêt (Loiret)	45	Alizée	0,065	25	0,13	74	2,4	10	0,063	>100	< 5,0	*
M07 EA 45	Chambon-la-Forêt (Loiret)	45	Alizée	0,086	21	0,072	70	2,4	10	0,005	>100	< 5,0	*
M15 EA 45	Chambon-la-Forêt (Loiret)	45	Montfras	0,17	18	0,15	35	3,7	10	0,047	>100	< 5,0	*
M61 EA 45	Saint-Martin d'Abbat (Loiret)	45	Native	0,025	45	0,22	30	6,3	10	0,044	>100	4,0	58

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
M06 EA 45	Chambon-la-Forêt (Loiret)	45	Alizée	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M07 EA 45	Chambon-la-Forêt (Loiret)	45	Alizée	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M15 EA 45	Chambon-la-Forêt (Loiret)	45	Montfras	0,0035	42	0,00019	42	0,0042	40	0,34	40
M61 EA 45	Saint-Martin d'Abbat (Loiret)	45	Native	< 0,0013	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*

			ux minérales ésultats des a			•						
N°IRSN	Lieu Radium 226 Polonium 210 Plomb 210 Radium 228 DTI											
M15 EA 45	Chambon-la-Forêt (Loiret)	45	Montfras	0,053	26	< 0,0034	*	< 0,042	*	< 0,027	*	0,011

	Résultat		Eaux minérales es analyses syst			•		d'uranium					
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
M45 EA 2B	Rappagio Orezza (Haute-Corse)	2B	Sorgente Sottana	< 0,011	*	0,051	82	1,5	10	0,009	>100	< 5,0	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	I %	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%	
M45 EA 2B	Rappagio Orezza (Haute-Corse)	2B	Sorgente Sottana	0,0020	71	0,000081	70	0,0018	70	0,14	69	

Eaux minérales naturelles: région LANGUEDOC ROUSSILLON Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	I %	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
M47 EA 30	Perrier (Gard)	30	Perrier	0,089	21	< 0,24	*	< 1,0	*	< 0,24	*	< 5,1	*
M32 EA 34	Les Aires (Hérault)	34	La Cairolle	0,11	38	0,73	80	18	10	0,23	>100	< 5,0	*
M34 EA 34	La Salvetat-sur-Agout (Hérault)	34	Rieumajou	< 0,018	*	< 0,24	*	2,1	10	< 0,24	*	< 5,0	*
M35 EA 34	Les Aires (Hérault)	34	La Vernière	0,34	49	0,80	24	17	10	0,33	60	< 5,0	*
M56 EA 34	Les Aires (Hérault)	34	Saint Michel de Mourcairol	0,15	28	1,9	24	56	10	0,34	>100	< 5,0	*
M50 EA 48	Quézac (Lozère)	48	Diva	0,042	59	1,1	24	39	10	0,06	>100	< 5,1	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
M47 EA 30	Perrier (Gard)	30	Perrier	0,033	12	0,0021	12	0,046	10	3,7	10
M32 EA 34	Les Aires (Hérault)	34	La Cairolle	0,048	12	0,00063	12	0,014	10	1,1	10
M34 EA 34	La Salvetat-sur-Agout (Hérault)	34	Rieumajou	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M35 EA 34	Les Aires (Hérault)	34	La Vernière	0,026	24	0,00042	24	0,0090	20	0,73	20
M56 EA 34	Les Aires (Hérault)	34	Saint Michel de Mourcairol	0,055	12	0,00085	12	0,018	10	1,5	10
M50 EA 48	Quézac (Lozère)	48	Diva	0,034	12	0,0011	12	0,024	10	1,9	10

Eaux minérales naturelles: région LANGUEDOC ROUSSILLON Résultats des analyses complémentaires

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Radium 226 Bq/l	1%	Polonium 210 Bq/l	1%	Plomb 210 Bq/l	1%	Radium 228 Bq/l	1%	DTI mSv/an
M32 EA 34	Les Aires (Hérault)	34	La Cairolle	0,016	56	0,0021	94	< 0,084	*	< 0,046	*	0,007
M35 EA 34	Les Aires (Hérault)	34	La Vernière	0,16	22	0,0046	63	< 0,045	*	0,039	33	0,058
M56 EA 34	Les Aires (Hérault)	34	Saint Michel de Mourcairol	0,057	26	< 0,0037	*	< 0,092	*	< 0,049	*	0,014

Eaux minérales naturelles: région LORRAINE Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	Ι%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
M21 EA 88	Contrexéville (Vosges)	88	Source contrex	0,073	48	< 0,39	*	3,3	10	< 0,39	*	< 5,0	*
M27 EA 88	Vittel (Vosges)	88	Hépar	0,075	80	< 0,50	*	4,1	10	< 0,50	*	< 5,0	*
M72 EA 88	Vittel (Vosges)	88	Bonne Source	0,045	31	0,13	61	5,0	10	< 1,0	*	< 5,0	*
M73 EA 88	Vittel (Vosges)	88	Grande Source	0,099	25	< 0,20	*	2,3	10	< 0,20	*	3,0	98

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
M21 EA 88	Contrexéville (Vosges)	88	Source contrex	0,041	12	0,00078	12	0,017	10	1,4	10
M27 EA 88	Vittel (Vosges)	88	Hépar	0,057	12	0,0011	12	0,024	10	2,0	10
M72 EA 88	Vittel (Vosges)	88	Bonne Source	0,026	42	0,00024	40	0,0052	40	0,42	40
M73 EA 88	Vittel (Vosges)	88	Grande Source	0,016	12	0,00062	12	0,014	10	1,1	10

Eaux minérales naturelles: région MIDI-PYRÉNÉES Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	I %	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta global résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
M39 EA 09	Auzat (Ariège)	9	Montcalm	< 0,014	*	< 0,068	*	< 1,0	*	< 0,068	*	< 5,1	*
M37 EA 31	Bagnères de Luchon (Haute-Garonne)	31	Lapade	< 0,016	*	< 0,069	*	< 1,0	*	< 0,069	*	< 5,1	*
M40 EA 81	Lacaune (Tarn)	81	Mont-Roucous	0,039	23	0,096	91	< 1,0	*	0,096	91	< 5,0	*
M59 EA 82	Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et- Garonne)	82	Prince-Noir	0,060	62	< 0,61	*	3,1	10	< 0,61	*	< 5,0	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	I %	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
M39 EA 09	Auzat (Ariège)	9	Montcalm	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M37 EA 31	Bagnères de Luchon (Haute-Garonne)	31	Lapade	0,0046	42	0,00016	42	0,0035	40	0,28	40
M40 EA 81	Lacaune (Tarn)	81	Mont-Roucous	0,0072	24	0,00031	21	0,0067	20	0,54	20
M59 EA 82	Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et- Garonne)	82	Prince-Noir	0,027	12	0,00091	12	0,020	10	1,6	10

Eaux minérales: région NORD PAS-DE-CALAIS Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
M08 EA 59	Saint-Amand-les-Eaux (Nord)	59	Amanda	0,12	30	< 0,35	*	7,2	10	0,052	>100	< 5,0	*
M23 EA 59	Mérignies (Nord)	59	Léa	0,077	50	0,29	29	9,4	10	0,028	>100	< 5,2	*
M44 EA 59	Saint-Amand-les-Eaux (Nord)	59	Orée du Bois	0,11	74	< 0,38	*	6,9	10	< 0,38	*	< 5,0	*
M58 EA 59	Saint-Amand-les-Eaux (Nord)	59	Clos de l'Abbaye	0,064	29	0,18	46	4,6	10	0,052	>100	< 5,0	*
M69 EA 59	Saint-Amand-les-Eaux (Nord)	59	Vauban 97	0,29	30	0,35	64	6,6	10	0,17	>100	< 5,0	*
M77 EA 59	Perenchies (Nord)	59	Saint léger	0,098	34	0,66	23	21	10	0,074	>100	< 5,2	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	I %	Uranium 235 Bq/l	1%	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
M08 EA 59	Saint-Amand-les-Eaux (Nord)	59	Amanda	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M23 EA 59	Mérignies (Nord)	59	Léa	0,0036	71	0,00010	70	0,0031	70	0,17	70
M44 EA 59	Saint-Amand-les-Eaux (Nord)	59	Orée du Bois	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M58 EA59	Saint-Amand-les-Eaux (Nord)	59	Clos de l'Abbaye	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M69 EA 59	Saint-Amand-les-Eaux (Nord)	59	Vauban 97	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M77 EA 59	Perenchies (Nord)	59	Saint léger	< 0,0025	*	< 0,000058	*	< 0,0012	*	< 0,10	*

Eaux minérales: NORD PAS-DE-CALAIS Résultats des analyses complémentaires Lieu Radium 226 Polonium 210 Plomb 210 Radium 228 TDTI 1% **N°IRSN** Dpt Source exploitation Bq/l Bq/l Bq/l Bq/l mSv/an M08 EA 59 Saint-Amand-les-Eaux (Nord) 0,042 26 0,0023 90 59 Amanda < 0,082 < 0,045 0,011

83

31

< 0,0027

< 0,0036

< 0,056

< 0,056

< 0,037

< 0,037

0,003

0,010

0,014

0,051

M44 EA 59

M69 EA 59

Saint-Amand-les-Eaux (Nord)

Saint-Amand-les-Eaux (Nord)

59

59

Orée du Bois

Vauban 97

			s naturelles: analyses sys	•									
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	I %	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
M63 EA 04	Montclar (Alpes de Haute-Provence)	04	Montclar	< 0,011	*	< 0,069	*	< 1,0	*	< 0,069	*	< 5,1	*

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	I %	Uranium 235 Bq/l	I %	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
M63 EA 04	Montclar (Alpes de Haute-Provence)	04	Montclar	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*

Eaux minérales naturelles: région RHÔNE-ALPES Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

	Nesuite	acs (des analyses system	atiques et	uc.	3 illesules	, u	urannun	•				
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Activité alpha globale Bq/l	1%	Activité bêta globale Bq/l	1%	Potassium mg/l	1%	Activité bêta globale résiduelle Bq/l	1%	Tritium Bq/l	1%
M09 EA 07	Arcens (Ardèche)	7	Ida	0,041	73	0,24	48	6,2	10	0,067	>100	< 5,1	*
M17 EA 07	Meyras (Ardèche)	7	Chantemerle	0,024	29	0,072	88	2,0	10	0,016	>100	< 5,1	*
M31 EA 07	Asperjoc (Ardèche)	7	La Ferrugineuse Incomparable	1,2	16	1,4	26	34	10	0,45	82	< 5,1	*
M36 EA 07	Prades (Ardèche)	7	Vernet Ouest	0,14	29	0,78	41	26	10	0,055	>100	< 5,1	*
M51 EA 07	Asperjoc (Ardèche)	7	La Reine des Basaltes	0,25	22	1,1	27	29	10	0,29	>100	< 5,1	*
M65 EA 07	Vals-les-Bains (Ardèche)	7	Manon	0,17	33	1,3	26	47	10	<1,0	*	< 5,1	*
M66 EA 07	Vals-les-Bains (Ardèche)	7	Saint Pierre	0,043	61	1,2	31	35	10	0,22	>100	< 5,1	*
M67 EA 07	Vals-les-Bains (Ardèche)	7	Saint-Jean	0,018	58	0,73	24	24	10	0,060	>100	< 5,1	*
M68 EA 07	Vals-les-Bains (Ardèche)	7	Vivaraise	0,094	62	1,2	24	38	10	0,14	>100	< 5,1	*
M70 EA 07	Meyras (Ardèche)	7	Ventadour	0,045	44	0,13	52	2,1	10	0,071	96	7,0	34
M33 EA 26	Propiac (Drôme)	26	La Française	0,099	56	0,72	49	26	10	< 1,0	*	< 5,1	
M11 EA 42	Saint-Galmier (Loire)	42	Badoit	0,077	35	0,31	51	10	10	0,031	>100	< 5,0	*
M26 EA 42	Saint-Alban-les-Eaux (Loire)	42	Faustine	0,035	60	0,82	27	27	10	0,067	>100	< 5,0	*
M46 EA 42	Saint-Romain-le-Puy (Loire)	42	Parot 1	0,25	30	3,0	25	110	11	<1,0	*	< 5,0	*
M49 EA 42	Saint-Romain-le-Puy (Loire)	42	Puits-St-Georges	0,93	33	1,1	28	18	10	0,60	35	< 5,0	*
M03 EA 73	Grésy-sur-Aix (Savoie)	73	Raphy-St-Simon Est	0,32	17	0,21	35	2,2	10	0,14	52	< 5,2	*
M24 EA 74	Orcier (Haute-Savoie)	74	Saint-François	0,015	41	0,073	55	1,2	10	0,040	100	< 5,2	*
M25 EA 74	Evian, Publier, Neuvecelle et Maxilly(Haute-Savoie)	74	Cachat	0,051	54	< 0,096	*	1,1	10	< 0,096	*	< 5,0	*
M64 EA 74	Thonon les Bains (Haute-Savoie)	74	La Versoie	0,030	36	0,065	61	1,2	10	0,032	>100	< 5,2	*

Eaux minérales naturelles: région RHÔNE-ALPES Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium

	Lieu		anaryses systemat	Uranium 234		Uranium 235		Uranium 238		Uranium pondéral	
N°IRSN	exploitation	Dpt	Source	Bq/l	1%	Bq/l	1%	Bq/l	1%	µg/l	1%
M09 EA 07	Arcens (Ardèche)	7	lda	0,012	71	0,00011	70	0,0023	70	0,19	69
M17 EA 07	Meyras (Ardèche)	7	Chantemerle	< 0,0025	*	<0,000058	*	< 0,0012	*	< 0,10	*
M31 EA 07	Asperjoc (Ardèche)	7	La Ferrugineuse Incomparable	0,027	12	0,0012	12	0,025	10	2,0	10
M36 EA 07	Prades (Ardèche)	7	Vernet Ouest	0,0044	42	0,00018	40	0,0040	40	0,32	40
M51 EA 07	Asperjoc (Ardèche)	7	La Reine des Basaltes	0,039	12	0,0017	12	0,036	10	2,9	10
M65 EA 07	Vals-les-Bains (Ardèche)	7	Manon	0,012	24	0,00037	21	0,0081	20	0,65	20
M66 EA 07	Vals-les-Bains (Ardèche)	7	Saint Pierre	0,0028	71	0,000086	70	0,0019	70	0,16	70
M67 EA 07	Vals-les-Bains (Ardèche)	7	Saint-Jean	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M68 EA 07	Vals-les-Bains (Ardèche)	7	Vivaraise	< 0,0026	*	< 0,000060	*	0,0017	70	0,13	70
M70 EA 07	Meyras (Ardèche)	7	Ventadour	< 0,0013	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M33 EA 26	Propiac (Drôme)	26	La Française	0,046	15	0,0019	12	0,042	10	3,4	10
M11 EA 42	Saint-Galmier (Loire)	42	Badoit	0,044	12	0,00083	12	0,018	10	1,5	10
M26 EA 42	Saint-Alban-les-Eaux (Loire)	42	Faustine	0,047	24	0,00041	24	0,0087	20	0,71	20
M46 EA 42	Saint-Romain-le-Puy (Loire)	42	Parot 1	0,019	42	0,00021	42	0,0045	40	0,37	40
M49 EA 42	Saint-Romain-le-Puy (Loire)	42	Puits-St-Georges	0,30	12	0,0098	12	0,21	10	17	10
M03 EA 73	Grésy-sur-Aix (Savoie)	73	Raphy-St-Simon Est	< 0,0026	*	< 0,000058	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M24 EA 74	Orcier (Haute-Savoie)	74	Saint-François	0,010	24	0,00039	21	0,0085	20	0,69	20
M25 EA 74	Evian, Publier, Neuvecelle et Maxilly(Haute-Savoie)	74	Cachat	0,026	12	0,0011	12	0,023	10	1,9	10
M64 EA 74	Thonon les Bains (Haute-Savoie)	74	La Versoie	0,010	24	0,00039	21	0,0084	20	0,68	20

Eaux minérales naturelles: région RHÔNE-ALPES Résultats des analyses complémentaires

				y	<u> </u>							
N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Radium 226 Bq/l	1%	Polonium 210 Bq/l	1%	Plomb 210 Bq/l	1%	Radium 228 Bq/l	1%	DTI mSv/an
M31 EA 07	Asperjoc (Ardèche)	7	La Ferrugineuse Incomparable	0,45	32	0,014	29	0,062	37	0,11	17	0,19
M36 EA 07	Prades (Ardèche)	7	Vernet Ouest	0,029	34	0,0032	75	< 0,047	*	0,043	35	0,031
M51 EA 07	Asperjoc (Ardèche)	7	La Reine des Basaltes	0,053	76	0,0065	43	0,039	56	< 0,028	*	0,039
M65 EA 07	Vals-les-Bains (Ardèche)	7	Manon	0,018	48	< 0,0049	*	< 0,048	*	< 0,041	*	0,004
M46 EA 42	Saint-Romain-le-Puy (Loire)	42	Parot 1	0,15	26	0,0029	90	0,092	*	0,17	17	0,12
M49 EA 42	Saint-Romain-le-Puy (Loire)	42	Puits-St-Georges	0,32	24	0,025	23	0,052	60	< 0,037	*	0,13
M03 EA 73	Grésy-sur-Aix (Savoie)	73	Raphy-St-Simon Est	0,083	48	< 0,0034	*	< 0,042	*	< 0,036	*	0,017

Eaux minérales naturelles: région DROM-COM Résultats des analyses systématiques et des mesures d'uranium Activité bêta Activité alpha Activité bêta Lieu Potassium globale Tritium globale 1% **I**% 1% 1% **I**% **N°IRSN** Dpt Source globale exploitation mg/l résiduelle Bq/l Bq/l Bq/l Bq/l 38 10 0,072 M22 EA972 Fort-de-France (Martinique) 972 Fontaine Didier < 0,040 0,49 15 >100 < 5,0 M20 EA974 Saint-Louis (Réunion) 974 Véronique < 0,032 0,22 70 5,9 10 0,055 >100 < 5,0

N°IRSN	Lieu exploitation	Dpt	Source	Uranium 234 Bq/l	1%	Uranium 235 Bq/l	I %	Uranium 238 Bq/l	1%	Uranium pondéral µg/l	1%
M22 EA972	Fort-de-France (Martinique)	972	Fontaine Didier	< 0,0026	*	< 0,000060	*	< 0,0013	*	< 0,10	*
M20 EA974	Saint-Louis (Réunion)	974	Véronique	0,0036	71	0,000095	70	0,0020	70	0,16	69

ANNEXE III: RÉFÉRENCES

- [1] Arrêté du 1^{er} septembre 2003 définissant les modalités de calcul des doses efficaces et des doses équivalentes résultant de l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants, JORF, NOR: SANC0323527A, RY 58003-58068,
- @ http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20031113&numTexte=2&pageDebut=58003 &pageFin=58068
- [2] Bilan sur la qualité radiologique des eaux mise en distribution en France 2005-2007, publication conjointe du ministère chargé de la santé, de l'ASN et de l'IRSN, février 2011.
- @ http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_100609.pdf
- [3] Bilan sur la qualité radiologique des eaux du robinet 2008-2009, publication conjointe du ministère chargé de la santé, de l'ASN et de l'IRSN, février 2011.
- @ http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/bil0809-2.pdf
- [4] Bilan de l'état radiologique de l'environnement français en 2010-2011, IRSN, décembre 2012, pp. 1-308.
- @ http://www.irsn.fr/FR/expertise/rapports_expertise/surveillance-environnement/Pages/bilan-surveillance-radioactivite-environnement-france-2010-2011.aspx
- [5] UNSCEAR 2008 Report: "Sources and effects of ionizing radiation", Volume I, Annex B, Exposures from natural radiation sources, pp. 84-156
- @ http://www.unscear.org/docs/reports/annexb.pdf
- [6] Guideline for Drinking-Water Quality, 4th Edition, World Health Organization (ISBN 978 92 4 154815 1).
- @ http://whqlibdoc.who.int/publications/2011/9789241548151_eng.pdf.
- [7] Recommandation de la Commission du 20 décembre 2001 concernant la protection de la population contre l'exposition au radon dans l'eau potable [notifiée sous le numéro C (2001) 4580],
- @ http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32001H0928:FR:HTML
- [8] Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et des eaux de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle distribuée en buvette publique, JORF, NOR: SANP0721398A, texte 41 sur 117, 5 avril 2007,
- $@ \ http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0 \& dateJO=20070405 \& numTexte=46 \& pageDebut=06431 \& pageFin=06439$
- [9] Circulaire N°DGS/EA4/2007/232 du 13 juin 2007 relative au contrôle et à la gestion du risque sanitaire liés à la présence de radionucléides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles ainsi que son annexe I, note de l'ASN relative au contrôle sanitaire de la qualité radiologique des eaux destinées à la consommation humaine, NOR: SJSP0730515C.
- @ http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2007/07-07/a0070161.htm
- [10] Bilan national de la qualité des eaux conditionnées en 2011, sur la base du contrôle sanitaire assuré par les agences régionales de santé, Novembre 2012, Direction Générale de la Santé, pp 1-24
- @ http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Bilan_national_de_la_qualite_des_eaux_conditionnees_en_2011.pdf
- [11] Arrêté du 17 septembre 2003 relatif aux méthodes d'analyse des échantillons d'eau et à leurs caractéristiques de performance, JORF, NOR: SANP0323688A, 19027-19033, 7 novembre 2003,
- @ http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20031107&numTexte=20&pageDebut=19027&pageFin=19033
- [12] Lignes directrices pour l'évaluation des eaux minérales naturelles au regard de la sécurité sanitaire, AFSSA, mai 2008, pp 1-88.





